

Mémoire de la Fédération des travailleurs  
et travailleuses du Québec



Présenté à la Commission d'examen  
sur la fiscalité québécoise

15 octobre 2014

**Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)**

565, boulevard Crémazie Est, bureau 12100

Montréal (Québec) H2M 2W3

Téléphone : 514 383-8000

Télécopieur : 514 383-0311

Sans frais : 1 877-897-0057

[www.ftq.qc.ca](http://www.ftq.qc.ca)

Dépôt légal – 4<sup>e</sup> trimestre 2014

Bibliothèque nationale du Québec

ISBN 978-2-89639-285-2

## TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>1</b>
<b>PARTIE I – La fiscalité, pour notre qualité de vie</b> .....	<b>3</b>
On en a pour notre argent! .....	3
<b>PARTIE 2 – La situation des finances publiques : une analyse faussée, de mauvaises solutions</b> .....	<b>5</b>
2.1 Une situation pas si catastrophique .....	5
2.2 Le remboursement de la dette : une priorité nuisible.....	6
2.3 L'austérité : la pire des décisions.....	8
2.4 Le déséquilibre fiscal : faire preuve de fermeté.....	10
<b>PARTIE 3 – Assurer un plus grand effort fiscal des entreprises</b> .....	<b>12</b>
3.1 Le régime fiscal québécois est compétitif .....	12
3.2 Ne pas toucher aux cotisations sociales.....	14
3.3 Favoriser véritablement les investissements des entreprises .....	17
3.4 Réviser les dépenses fiscales des entreprises .....	19
3.5 La lutte à l'évitement fiscal et à l'évasion fiscale .....	21
<b>PARTIE 4 – Améliorer la progressivité de l'effort fiscal des contribuables</b> .....	<b>22</b>
4.1 Non à plus de taxes à la consommation.....	22
4.2 Non à plus de tarification .....	24
4.3 Une plus grande contribution des mieux nantis .....	27
4.4 La taxation équitable de tous les revenus .....	29
<b>ANNEXE</b> .....	<b>34</b>



## INTRODUCTION

La Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) représente plus de 600 000 personnes, réparties dans toutes les régions du Québec et dans tous les secteurs de l'activité économique. Aussi, la centrale se fait la porte-parole des préoccupations en matière de fiscalité de ses membres qui sont évidemment des contribuables payant des impôts et des taxes et bénéficiant des services publics.

Dans ce mémoire, la FTQ destine ses revendications directement au gouvernement du Québec. Nous espérons que la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise les considérera sérieusement dans ses analyses et souhaitons qu'elles trouvent place dans ses recommandations finales.

Au cours de son histoire, la FTQ a toujours participé aux travaux des différentes institutions démocratiques et autres organismes gouvernementaux. Nous ne ferons pas exception cette fois-ci; nous voulons faire entendre nos préoccupations et nos priorités en matière de fiscalité même si nous avons des doutes sur la neutralité de l'exercice. Nous osons croire qu'un certain nombre de nos propositions trouveront un écho dans la population et auprès des médias.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, nous voulons vous présenter brièvement les éléments du regard critique que nous posons sur le présent exercice.

### **Une occasion ratée?**

Nous contestons le mandat, les courts délais et les prémisses que le gouvernement vous a imposés pour votre examen de la fiscalité québécoise. La FTQ ne croit pas que la situation des finances publiques soit aussi catastrophique que présentée par le gouvernement, pas plus qu'il ne soit impossible de hausser les taxes et impôts de qui que ce soit.

Ces prémisses sont en effet posées comme étant incontestables et elles émanent d'une idéologie néolibérale bien campée et bien représentée au sein de votre commission, plusieurs membres étant issus du milieu bancaire, de *think tanks* de droite ou de chambres de commerce. Votre mandat oriente aussi clairement le choix des mesures à privilégier, les taxes à la consommation et la tarification, deux modes de taxation régressifs. Spécifiquement, on vous demande « d'optimiser » la tarification des services, soit un euphémisme pour une augmentation des tarifs. Il s'agit d'ailleurs d'une expression à la mode que nous sert le gouvernement en toutes occasions. Pour ce qui est des entreprises, le gouvernement vous demande de « réviser, avec une attention particulière leur régime fiscal afin de proposer des pistes qui permettront de mieux soutenir la croissance économique ». Nous craignons que le seul angle d'analyse retenu

ne soit un allégement des charges fiscales de ces dernières, particulièrement en diminuant les cotisations sociales<sup>1</sup>.

L'information qu'on trouve dans les fascicules rendus publics par votre commission est souvent incomplète et présentée de manière tendancieuse pour accréditer la thèse d'un poids fiscal trop lourd pour les entreprises et les particuliers. L'usage répétitif d'expressions comme, par exemple, « fardeau fiscal » a visiblement pour but de conditionner les esprits à ne pas hausser l'imposition de quiconque.

Il est dommage que le gouvernement ne limite votre mandat qu'à identifier, pour l'exercice 2015-2016, des économies récurrentes de 650 millions de dollars centrées principalement dans les dépenses fiscales, présumant ainsi que les autres composantes de la fiscalité, que ce soit celles des particuliers ou des entreprises, devraient être exclues du présent exercice. Cette somme représente une petite misère à côté des 3,2 milliards de dollars de coupes annoncées dans les programmes qui découleront des travaux de la Commission sur la révision permanente des programmes.

Dans la poursuite de ces deux exercices, nous croyons que le gouvernement n'aborde pas le problème selon la bonne perspective. L'angle d'attaque du gouvernement est de prioriser les déterminants de la croissance et de la productivité. À notre avis, la fiscalité est d'abord et avant tout un système de financement des services et biens publics. Ainsi, il faut d'abord identifier les besoins, faire des choix de société pour y répondre, puis identifier les ressources fiscales nécessaires pour les financer. Actuellement, les travaux des deux commissions se font en parallèle avec un seul objectif : couper. Nous déplorons vivement cette manière de procéder. Les deux commissions devraient travailler en étroite collaboration et avoir pour objectif de répondre aux besoins de la population québécoise.

En nous situant à l'extérieur des cadres étroits de votre mandat, la FTQ a l'intention de présenter des analyses et des mesures qui amènent le régime fiscal québécois à respecter davantage les principes d'équité et de progressivité. Nous proposons donc des mesures pour aller chercher des revenus supplémentaires, notamment auprès des grandes entreprises et des particuliers mieux nantis.

---

<sup>1</sup> Dans le cadre de ce mémoire, nous utiliserons le terme « cotisations sociales » pour désigner les taxes sur la masse salariale.

## **PARTIE 1 – La fiscalité, pour notre qualité de vie**

Depuis les années 1960, l'État québécois a bâti une société unique et distincte comprenant des politiques sociales très développées et des institutions économiques et sociales particulières, lesquelles reflètent notamment le caractère francophone du Québec ainsi que l'importance du rôle de l'État dans la vie sociale et économique. Les pays européens et nordiques, de tradition sociale-démocrate, ont largement inspiré les artisans de la Révolution tranquille. Aujourd'hui, ce qui caractérise le Québec par rapport aux autres provinces et États américains, c'est notamment cette place de l'État dans notre société ainsi que le dialogue social entre les instances gouvernementales, les entreprises, les syndicats et les groupes de la société civile. Le Québec est ainsi devenu la société nord-américaine où la richesse est la mieux partagée, même si ces dernières années il y a eu des reculs à cet égard<sup>2</sup>. Aujourd'hui, le gouvernement libéral fait fi du dialogue social et cherche par tous les moyens à nous ramener à la moyenne canadienne, une moyenne qui mène vers moins de biens et services collectifs et plus d'inégalités.

Nous pouvons nous demander à qui ce revirement servira? Sûrement pas aux Québécois et Québécoises qui, collectivement, ont besoin de la fiscalité pour se doter de biens et de services publics de qualité. En effet, la fonction première de la fiscalité est de financer les biens et les services qu'une société a collectivement choisi de se donner, lesquels contribuent à la formidable qualité de vie dont bénéficient les Québécois et les Québécoises.

En fait, le mot « fiscalité » devrait évoquer dans la tête de tous des images positives : l'accès à un hôpital ouvert jour et nuit sans avoir le souci de déboursier de l'argent; un système d'éducation qui permet aux enfants de familles moins nanties d'occuper éventuellement un emploi dans le domaine de leur choix; un service de garde élaboré qui permet aux femmes de demeurer actives sur le marché du travail; etc. Mais l'on constate avec consternation que pour de trop nombreux contribuables, ce lien positif est rompu. Après des années de dénigrement de la fiscalité, ils n'y voient plus qu'une dépense ou un trop lourd fardeau, comme l'illustre l'expression fardeau fiscal.

### **On en a pour notre argent!**

La question à se poser en priorité n'est pas de savoir si les entreprises et les particuliers québécois assument une fiscalité plus lourde que ceux du reste du Canada. Il s'agit plutôt d'évaluer si nous en avons pour notre argent, si ce n'est pas trop cher payer.

Selon une étude de l'Institut de recherche en économie contemporaine<sup>3</sup>, les services publics sont la meilleure aubaine que les Québécois et les Québécoises feront de toute leur vie. La valeur moyenne des services publics utilisés par un ménage s'élève à 37 000 \$, ce qui représente

---

<sup>2</sup> Analyse de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) citée dans RETTINO-PARAZELLI, Karl, « L'État néglige ses outils pour combattre les inégalités de revenus », *Le Devoir*, 8 octobre 2014 [En ligne] [[www.ledevoir.com/economie/actualites-economiques/420490/l-etat-neglige-ses-outils-pour-combattre-les-inegalites-de-revenus](http://www.ledevoir.com/economie/actualites-economiques/420490/l-etat-neglige-ses-outils-pour-combattre-les-inegalites-de-revenus)].

<sup>3</sup> IREC, *Les services publics : un véritable actif pour les ménages québécois*, février 2012, 39 p.

68 % des revenus gagnés (avant les transferts)<sup>4</sup>. Si l'on examine les dépenses provenant uniquement des gouvernements du Québec et des municipalités, la valeur moyenne des dépenses publiques s'élève alors à 27 785 \$ par ménage, soit près de 51 % des revenus moyens. Le salaire annuel des ménages ne leur permettrait pas de payer ces services privément, à moins d'emprunter la voie de l'endettement individuel ou... de se priver de certains d'entre eux.

Les entreprises aussi, tout comme les ménages, tirent avantage, directement ou indirectement, d'une bonne part de ces dépenses publiques : les dépenses en infrastructures routières, en sécurité, en éducation, en santé, etc. Si l'on ajoute à ce portrait l'ensemble des aides gouvernementales (prêts et subventions), les crédits d'impôt remboursables, les taux d'électricité préférentiels et autres avantages, il est évident que les entreprises bénéficient largement des biens et services publics en regard des impôts qu'elles versent au Trésor public.

Est-ce trop cher payer? La question est légitime. Selon des calculs effectués en 2009, la pression fiscale globale du Québec relative à sa richesse collective (PIB) était supérieure de 2,6 points de pourcentage comparativement à celle de l'Ontario, soit environ 7 milliards de dollars<sup>5</sup>. Par ailleurs, à la même époque, le Comité consultatif sur l'économie et les finances publiques avait estimé que si le Québec offrait l'équivalent du plus restreint panier de biens et services publics de l'Ontario, il économiserait 17,5 milliards de dollars en dépenses gouvernementales<sup>6</sup>. Autrement dit, pour un investissement de 7 milliards en impôts supplémentaires, les Québécois et les Québécoises reçoivent en contrepartie l'équivalent de 17,5 milliards de dollars en biens et services publics.

De notre point de vue, il s'agit là d'un retour très avantageux sur l'investissement, tant pour les entreprises que pour les particuliers, qu'on aurait avantage à présenter à la population.

---

<sup>4</sup> Il s'agit de la répartition des dépenses totales des gouvernements fédéral, québécois et municipaux, directes et indirectes, incluant les transferts aux particuliers. Ce montant paraît élevé; la méthodologie utilisée comptabilise un ensemble de dépenses générales (ex. : armée, inspection des aliments, inspecteurs en environnement, etc.) lesquelles ne sont pas directement consommées par les ménages, mais leur sont imputées parce que nécessaires à leur qualité de vie.

<sup>5</sup> LISÉE, Jean-François, « Québec vs Ontario : un excellent rapport qualité/prix », *L'Actualité*, 16 décembre 2009 [En ligne] [[www.lactualite.com/blogue-de-jean-francois-lisee/quebec-vs-ontario-un-bon-rapport-qualiteprix](http://www.lactualite.com/blogue-de-jean-francois-lisee/quebec-vs-ontario-un-bon-rapport-qualiteprix)].

<sup>6</sup> COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ÉCONOMIE ET LES FINANCES PUBLIQUES, *Le Québec face à ses défis – fascicule 1*, 2009, p. 1.



## **PARTIE 2 – La situation des finances publiques : une analyse faussée, de mauvaises solutions**

Bien que nous puissions partager les objectifs du retour à l'équilibre budgétaire et de la réduction de l'endettement public, nous n'appuyons pas l'analyse catastrophiste du gouvernement pour ce qui est de l'état des finances publiques. Nous nous distinguons aussi du discours dominant sur les moyens préconisés, que ce soit par exemple sur le haut niveau d'effort consenti au remboursement de la dette ou l'actuelle politique d'austérité priorisée dans les travaux de la Commission permanente de révision des programmes. Nous croyons que l'analyse des finances publiques doit se faire en considérant un horizon à plus long terme et en s'inscrivant dans une stratégie économique globale qui vise la croissance économique et l'emploi.

### **2.1 Une situation pas si catastrophique**

Dans ses déclarations publiques, le gouvernement libéral noircit volontairement le portrait des finances publiques : « À 54 % de son PIB, la dette la plus lourde du pays » dit le premier ministre Couillard; « Un déficit de 5,8 milliards de dollars! » dit le président du Conseil du trésor Coiteux. Les documents d'information de la Commission vont aussi dans le même sens. Pourtant, notre analyse de la situation des finances publiques indique que le déficit budgétaire est faible proportionnellement à la richesse collective et que la dette publique est maîtrisée.

Dramatiser la situation fait sûrement partie de la stratégie gouvernementale de relations publiques pour disposer les esprits à la mise en place de mesures d'austérité basées uniquement sur la réduction des dépenses publiques. Mais cela nuit à la bonne compréhension du dossier et à la recherche de solutions de rechange. Nous espérons que la Commission saura éviter ce piège.

#### **➤ Un déficit raisonnable**

D'où vient ce 5,8 milliards de dollars de déficit, martelé par le président du Conseil du trésor et repris allègrement par les médias, un montant pourtant introuvable dans les documents budgétaires officiels? Et pour cause! C'est un déficit théorique qui ne se produit jamais, car les présidents du Conseil du trésor et les ministres des Finances font leur boulot. En effet, ils prennent des décisions sur le niveau de croissance des dépenses ainsi que sur les programmes et demandes provenant des ministères qui sont alors ou non reconduites, en fonction des priorités gouvernementales du moment.

Selon les informations contenues dans le dernier budget, le déficit attendu pour 2014-2015 est de 2,35 milliards de dollars (voir tableau 1). Lorsqu'on compare le Québec à l'Ontario, le poids de ce déficit par rapport à la richesse collective du Québec ne représente que 0,62 %, une proportion beaucoup plus faible que celui de l'Ontario (1,6%).

### ➤ Une dette qui n'est pas hors de contrôle

Quant à la dette, on ne cesse de la présenter sous son angle le plus impressionnant, soit celui de la dette brute<sup>7</sup>, lequel ne prend pas en compte l'ensemble des actifs du gouvernement (ex. : Hydro-Québec). Néanmoins, selon les calculs de Pierre Fortin<sup>8</sup>, la dette brute du Québec se situait effectivement à 54 % du PIB en mars 2014, au même niveau qu'en mars 2003! Cette stabilité relative ne témoigne certainement pas d'une perte de contrôle. De plus, le service de la dette est en forte baisse : 17,5 ¢ payés pour chaque dollar de revenus budgétaires en 1997-1998; aujourd'hui, ce n'est que 11 ¢.

Cette situation bien maîtrisée est d'ailleurs reconnue par les agences de notation. Même si le Québec a un ratio dette/PIB supérieur à celui d'autres provinces et que, depuis la récession de 2009, il est aux prises avec des déficits récurrents, aucune agence de notation n'a abaissé sa cote de crédit. Globalement, les cotes de crédit actuelles du Québec sont assez semblables ou légèrement inférieures à celles des autres provinces comparables, c'est-à-dire celles qui ne produisent pas d'hydrocarbures.

## 2.2 Le remboursement de la dette : une priorité nuisible

Certains argumentent qu'un remboursement de la dette directe<sup>9</sup> réduit le service de la dette (intérêts à payer), permettant ainsi au gouvernement de disposer, à long terme, de plus de marge de manœuvre dans le choix des politiques économiques et budgétaires.

C'est dans cet esprit qu'a été créé le Fonds des générations. Les sommes d'argent accumulées dans ce fonds sont exclusivement dédiées au remboursement de la dette<sup>10</sup>, mais elles augmentent substantiellement le déficit comme on peut le constater au tableau I. Ainsi, pour 2013-2014, c'est 1,1 milliard de dollars qui ont été versés au Fonds alors qu'il est prévu d'y verser 1,3 milliard de dollars en 2014-2015 et encore plus dans les années suivantes. Il faut comprendre que, sans ces versements, les déficits annuels seraient bien moindres : 1,979 milliard de dollars plutôt que de 3,1 milliards en 2013-2014; 1,049 milliard de dollars plutôt que de 2,35 milliards de dollars pour l'année en cours (2014-2015).

---

<sup>7</sup> La dette brute comprend la dette directe (celle contractée sur les marchés financiers), les engagements nets du gouvernement envers les régimes de retraite, moins les prestations au Fonds des générations. En 2013, la dette brute s'élevait à près de 192 milliards de dollars.

<sup>8</sup> FORTIN, Pierre, « Dette du Québec : rien ne justifie la panique », *L'actualité*, 29 avril 2014 [En ligne] [[www.lactualite.com/opinions/chronique-de-pierre-fortin/dette-du-quebec-rien-ne-justifie-la-panique](http://www.lactualite.com/opinions/chronique-de-pierre-fortin/dette-du-quebec-rien-ne-justifie-la-panique)].

<sup>9</sup> Seule la dette directe comporte des engagements d'intérêts.

<sup>10</sup> Le fonds est alimenté par diverses sources de revenus dédiés, dont la principale sont les redevances hydrauliques versées par Hydro-Québec.

**Tableau I : Cadre financier consolidé de 2013-2014 à 2018-2019 (en millions de dollars)**

	2013-2014	2014-2015
Total des revenus consolidés	93 667	96 397
Total des dépenses consolidées	-95 646	-97 446
Déficit	-1 979	-1 049
Loi sur l'équilibre budgétaire		
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations <sup>(1)</sup>	-1 121	-1 301
Solde budgétaire <sup>(2)</sup>	-3 100	-2 350

(1) La valeur du Fonds des générations s'élève à 5,66 milliards de dollars en 2013-2014.

(2) Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

Source : QUÉBEC, *Plan budgétaire*, budget 2014-2015, juin 2014, page A.24.

Il s'agit cependant d'une mesure très coûteuse qui indique que le gouvernement met le remboursement de la dette au premier rang de ses priorités, et ce, au détriment d'un financement adéquat des services publics, des programmes sociaux et d'infrastructures essentielles à la société québécoise. Qui plus est, toute marge de manœuvre éventuelle ne sera utilisée que pour rembourser la dette et diminuer les taxes et les impôts. En effet, le ministre Leitão a aussi indiqué dans son premier budget que, dès le retour des surplus, la moitié de ceux-ci seraient attribués à la réduction de la dette et l'autre moitié, à l'élimination de la taxe santé et aux baisses d'impôts. Rien pour les services et programmes publics! Il s'agit là d'une orientation destructrice pour le Québec.

➤ **Une solution : reporter l'atteinte de l'équilibre budgétaire**

Jusqu'à ce que la croissance économique soit au rendez-vous, la FTQ demande le report de l'équilibre budgétaire. Un cadre de planification prudent permettra d'éviter le ralentissement de la croissance économique, l'affaiblissement des programmes sociaux, la fragilisation accrue des services publics et la perte de milliers d'emplois. Mentionnons que si le Québec reportait l'équilibre budgétaire d'un an, soit à 2016-2017, le gouvernement du Québec serait toujours en meilleure position que l'Ontario, dont le retour à l'équilibre est prévu pour 2017-2018.

➤ **Une solution : suspendre également les versements au Fonds des générations**

Pour la FTQ, ce qui importe, c'est de réduire le ratio dette/PIB. Cela peut se faire sans qu'on fasse des versements socialement trop onéreux. En effet, même si l'on reporte le remboursement de la dette, la logique mathématique montre que ce ratio se résorbe rapidement lorsque les budgets sont équilibrés et que la croissance économique est au rendez-vous, et ce, même sans remboursement. Ainsi, une des meilleures façons d'abaisser l'endettement public passe par le renforcement de la croissance économique.

Si l'ampleur de la dette léguée aux générations futures doit être prise en compte, la FTQ considère que l'état dans lequel on leur laissera les services publics et les programmes sociaux doit l'être tout autant. Des investissements dans la santé, l'éducation et les infrastructures sociales sont la base de la richesse actuelle et future du Québec. Et c'est ce qui est mis en péril par l'actuelle politique d'austérité.

### **Revendications**

La FTQ demande au gouvernement de reporter le retour à l'équilibre budgétaire et de suspendre temporairement les versements au Fonds des générations, afin de dégager une marge de manœuvre qui permettrait au gouvernement de limiter les compressions en cours.

## **2.3 L'austérité : la pire des décisions**

La FTQ est préoccupée que le Québec emprunte la voie de l'austérité qui fait porter l'essentiel des efforts de redressement budgétaire sur les dépenses, avec des conséquences qui ne peuvent être que désastreuses si l'on analyse la situation européenne. Dans plusieurs pays européens, les réductions dans les dépenses gouvernementales causent la perte de plusieurs milliers d'emplois directs et indirects, une paupérisation accrue de la population, des coupes majeures dans les programmes sociaux, une privatisation des grands actifs publics et une poussée des inégalités sociales.

Selon Joseph Stiglitz, prix Nobel d'économie et professeur à l'Université Columbia à New York, « l'austérité a été un désastre complet! »<sup>11</sup> Après plusieurs années de ce régime, un grand nombre de pays européens connaissent toujours soit une stagnation, une croissance anémique ou carrément une récession. Il apparaît clair qu'une stratégie de lutte au déficit qui se résume à couper dans les dépenses publiques aggrave le problème.

### **➤ Une solution : agir aussi sur les recettes fiscales**

Les grandes institutions internationales se joignent de plus en plus aux différentes voix qui dénoncent les politiques d'austérité. Aujourd'hui, le Fonds monétaire international (FMI) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) exhortent les gouvernements à suivre une voie différente.

Selon le FMI<sup>12</sup>, les pays ont déjà fait un effort pour réduire leurs dépenses; il est grand temps de hausser les revenus. Il a même calculé par pays le potentiel d'augmentation des recettes fiscales sans que cela n'incite les travailleurs et les travailleuses à moins travailler ou ne suscite l'évasion fiscale. Selon le FMI, le taux marginal d'imposition des mieux nantis dans l'ensemble canadien pourrait être relevé de plus de 15 points de pourcentage. Cette étude indique clairement qu'il y a un espace pour taxer davantage les mieux nantis au Québec sans effets néfastes.

<sup>11</sup> STIGLITZ, Joseph, « L'austérité a échoué », *La Presse*, 30 septembre 2014 [En ligne] [[www.lapresse.ca/debats/votre-opinion/201409/29/01-4804704-lausterite-a-echoue.php](http://www.lapresse.ca/debats/votre-opinion/201409/29/01-4804704-lausterite-a-echoue.php)]

<sup>12</sup> FMI, *Moniteur des finances publiques*, octobre 2013, 89 p.

L'OCDE, pour sa part, a affirmé que « [l]a situation est grave. La plupart des plans d'assainissement actuels reposent essentiellement sur la réduction des dépenses publiques. [...] Heureusement, malgré le resserrement déjà opéré, il est encore possible aux pays de réajuster leur effort d'assainissement afin d'obtenir plus de viabilité budgétaire, de croissance et d'équité. Pour cela, les pouvoirs publics doivent agir sur les deux termes de l'équation budgétaire, tout en introduisant des réformes structurelles. »<sup>13</sup>

Agir sur les deux termes de l'équation budgétaire signifie que les gouvernements doivent examiner la possibilité de hausser leurs recettes fiscales. On aurait pu croire que le gouvernement du Québec adhère à ces démonstrations et demande à votre commission de faire des propositions sur l'ensemble de la fiscalité, revenus tout autant que dépenses fiscales. Même si cela ne semble pas le cas, la FTQ entend présenter des revendications en matière de revenus fiscaux.

### ➤ **Une solution : agir sur la croissance économique et l'emploi**

Alors que les taux de croissance annoncés sont déjà anémiques, la FTQ craint que le gouvernement enfonce l'économie du Québec dans un cercle vicieux d'austérité-stagnation qui se décline comme suit : la poursuite de l'équilibre budgétaire entraîne des coupes dans les dépenses publiques lesquelles suscitent un ralentissement de l'économie et une baisse des rentrées fiscales de l'État qui, toujours à la recherche du déficit zéro, coupe encore plus dans les dépenses faute de revenus suffisants.

Signe manifeste de ce phénomène, la croissance économique du Québec tourne au ralenti depuis le début de l'année : les dernières statistiques montrent une faible croissance du PIB et donc une conjoncture difficile pour 2015<sup>14</sup>. C'est la faiblesse du marché intérieur qui serait en cause. Les ménages québécois, trop endettés, consomment avec plus de prudence que par le passé et les entreprises hésitent toujours à investir et à créer de l'emploi. Cela se traduit par une quasi-stagnation du marché du travail : les pertes d'emplois à temps plein ainsi que celles du secteur privé, spécifiquement du secteur manufacturier, inquiètent au plus haut point la FTQ.

Nous craignons vivement que, à l'instar des pays européens, le Québec s'enferme dans une spirale vers le bas quant aux biens et services publics offerts, et maintienne l'économie dans une croissance lente pour plusieurs années.

Du point de vue de la FTQ, le gouvernement libéral fait fausse route : rééquilibrer les finances publiques par l'austérité n'est pas la solution. Il doit s'engager dans une stratégie de développement économique cohérente et structurante dont l'objectif prioritaire sera la création d'emplois. En outre, cette politique doit prendre appui des mesures plus interventionnistes,

---

<sup>13</sup> PADOAN, Pier Carlo, « Trouver l'équilibre : assainissement budgétaire, croissance et inégalités », OCDE, mai 2014 [En ligne] [[www.oecd.org/fr/forum/trouver-lequilibre.htm](http://www.oecd.org/fr/forum/trouver-lequilibre.htm)]. Le souligné est de la FTQ.

<sup>14</sup> DESJARDINS, « Faible progression du PIB réel au deuxième trimestre », *Nouvelles économiques*, 26 septembre 2014 [En ligne] [[www.desjardins.com/a-propos/etudes-economiques/statspdf.jsp?pdf=qc092614f.pdf](http://www.desjardins.com/a-propos/etudes-economiques/statspdf.jsp?pdf=qc092614f.pdf)].

ayant une composante sectorielle forte (forêt, technologies vertes, transport collectif, etc.), pour aider tous les secteurs d'activités à relever leurs défis respectifs (ex. : modernisation, innovation, restructuration, etc.). Enfin, le gouvernement ne peut se permettre de négliger les PME qui sont fortement ancrées dans leur communauté, qui font tourner l'économie locale et régionale et qui ont un impact structurant sur le tissu industriel des régions.

Cette stratégie de relance de l'économie est une approche gagnante pour le gouvernement : les investissements destinés à dynamiser les entreprises, à créer des emplois et à mettre les gens au travail susciteront de plus grandes rentrées fiscales sous forme d'impôts et de taxes versés, tout en réduisant les coûts des mesures d'aide ou de soutien de revenu.

### **Revendications**

La FTQ exhorte le gouvernement à examiner les mesures fiscales de manière à générer suffisamment de revenus pour financer adéquatement les biens, services et programmes publics et investir dans le développement économique de toutes les régions du Québec.

## **2.4 Le déséquilibre fiscal : faire preuve de fermeté**

On peut définir le déséquilibre fiscal comme une situation où la répartition des pouvoirs et des responsabilités entre les deux paliers de gouvernement (fédéral et provincial) ne correspond pas à l'espace fiscal qui leur permet d'obtenir des revenus. Autrement dit, Ottawa reçoit beaucoup plus de revenus fiscaux qu'il n'en a besoin, à preuve ses énormes surplus, alors que les provinces sont dans le rouge et réussissent difficilement à répondre aux divers besoins de leur population. Selon le Conference Board<sup>15</sup>, si le *statu quo* est maintenu quant à l'évolution des dépenses et sans une meilleure répartition des capacités financières entre le gouvernement fédéral et les provinces, le déséquilibre fiscal ira en s'aggravant au cours des 20 prochaines années. Les provinces seront alors aspirées dans une inquiétante spirale d'endettement.

Selon le Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO), la croissance annuelle moyenne réelle des transferts fédéraux (notamment le TCS et le TCPS<sup>16</sup>) par habitant, de 2008-2009 à 2012-2013, a été de 2,8 % en santé, 0,2 % pour les programmes sociaux et de -4,7 % en péréquation<sup>17</sup>. Pour l'ensemble des transferts, c'est une baisse annuelle moyenne réelle de -0,7 % sur toute la période. Le CIRANO mentionne aussi que les transferts fédéraux reçus par le Québec ont diminué davantage que pour l'ensemble des provinces.

<sup>15</sup> LE CONFERENCE BOARD DU CANADA, *Les perspectives économiques et budgétaires du Canada*, Ottawa, août 2014, 84 p.

<sup>16</sup> TCS : Transfert canadien en matière de santé, le plus important transfert aux provinces; TCPS : transfert canadien en matière de programmes sociaux.

<sup>17</sup> CIRANO, « Croissance annuelle moyenne réelle des transferts fédéraux par habitant, 2008-2009 à 2012-2013 », *Le portail d'information sur l'économie du Québec d'aujourd'hui* [En ligne] [[http://qe.cirano.qc.ca/tab/theme/finances\\_publicques/transferts\\_federaux/croissance\\_annuelle\\_moyenne\\_reelle\\_des\\_transferts\\_0](http://qe.cirano.qc.ca/tab/theme/finances_publicques/transferts_federaux/croissance_annuelle_moyenne_reelle_des_transferts_0)]. Chiffres corrigés pour retirer les effets de l'inflation.

Ces statistiques témoignent avec éloquence du désengagement constant, unilatéral et idéologique du gouvernement fédéral au financement des soins de santé, de l'éducation postsecondaire et des programmes sociaux. Des mesures qui lui permettent de dégager d'importants surplus, mais qui exercent des pressions indues sur les finances publiques des provinces, dont le Québec.

➤ **Une solution : réclamer des points d'impôt**

Pour corriger la question du déséquilibre fiscal, Québec ne doit pas se contenter d'un montant forfaitaire, sans garantie que ces transferts régleront, à long terme, le problème de fond. Le transfert d'un espace fiscal, notamment en points d'impôt, est une bien meilleure stratégie à adopter. Réclamer des points d'impôt signifie que le gouvernement fédéral réduit ses propres impôts de manière à laisser le Québec occuper l'espace fiscal désormais vacant. Et ce, avec un effet nul sur les impôts payés par les contribuables québécois : au lieu de verser à Ottawa, on verse à Québec.

Historiquement, la FTQ a toujours revendiqué que les transferts en espèces soient remplacés par un transfert sous forme de points d'impôt sur le revenu. Il s'agit d'une approche plus progressive qu'un point de taxe à la consommation. Cela dit, si le gouvernement fédéral décidait, compte tenu des surplus annoncés pour les prochaines années, d'abaisser le taux de sa taxe sur les produits et les services (TPS), le gouvernement du Québec doit, sans hésitation, récupérer cet espace fiscal. Le gouvernement du Québec devra s'en expliquer auprès de la population, mais cette transparence permettra de faire comprendre au contribuable que son niveau d'imposition n'augmentera pas, et qu'il sera ainsi possible d'éviter des compressions ou des coupes dans certains services et programmes.

**Revendications**

La FTQ estime que le gouvernement du Québec doit être plus revendicateur et exiger qu'une part plus substantielle des revenus du gouvernement fédéral soit redistribuée aux provinces. À court terme, nous l'invitons à négocier avec fermeté des transferts fédéraux bonifiés.

La FTQ considère aussi que le gouvernement du Québec doit, dans une perspective de long terme, réclamer avec détermination un transfert de points d'impôt afin de disposer d'une source de revenu beaucoup plus stable et prévisible. À court terme, si le gouvernement fédéral abaisse la TPS, Québec devrait augmenter sa TVQ afin d'occuper l'espace fiscal ainsi dégagé.

## **PARTIE 3 – Assurer un plus grand effort fiscal des entreprises**

Au cours de la dernière décennie, les gouvernements fédéral et québécois ont introduit une foule d'allègements fiscaux, notamment l'abolition de la taxe sur le capital et une diminution des taux d'imposition de base sur les revenus, entraînant une réduction importante des efforts fiscaux des entreprises. Pourtant, elles se plaignent encore du fait que leur fardeau fiscal est trop élevé, comparé à ailleurs. Elles prétendent qu'elles investiraient davantage et que ce serait bénéfique pour la croissance économique et l'emploi si l'on réduisait encore leurs impôts et les « taxes sur la masse salariale ».

Pourtant, selon l'économiste Joseph Stiglitz, il serait absurde de croire qu'une diminution de taxes et d'impôts stimulerait les investissements. Pour ce dernier, « c'est l'insuffisance de la demande qui limite l'investissement (tant aux États-Unis qu'en Europe), et non les impôts. [...] le niveau de la fiscalité des entreprises n'a que peu d'effet sur l'investissement »<sup>18</sup>. Même le FMI pose un constat similaire : malgré des politiques fiscales et budgétaires très accommodantes, les entreprises qui disposent d'abondantes liquidités n'augmentent pas leurs investissements productifs à la hauteur souhaitée pour dynamiser l'économie<sup>19</sup>.

De plus, le Québec offre, comparativement aux autres provinces, une panoplie d'aides fiscales et budgétaires (subventions, tarifs préférentiels d'électricité, services aux entreprises, etc.) qui font du régime fiscal québécois l'un des plus compétitifs en Amérique du Nord.

Dans un contexte de rééquilibrage des finances publiques où tous doivent être mis à contribution à la hauteur de leur capacité, la FTQ estime que les entreprises, surtout les plus grandes, doivent fournir un effort fiscal plus grand au Trésor public.

### **3.1 Le régime fiscal québécois est compétitif**

Il est intéressant de constater que le gouvernement, lorsqu'il s'agit de vanter les mérites du Québec aux investisseurs, utilise des données différentes que lorsqu'il entend démontrer le caractère catastrophique du régime fiscal québécois. Ainsi, dans une brochure d'information réalisée par le ministère des Finances et de l'Économie, on dresse certains constats quant au régime fiscal des entreprises :

- « Le Québec affiche des coûts d'implantation et d'exploitation pour les entreprises qui sont concurrentiels à l'échelle canadienne et qui se comparent avantageusement à ceux observés dans les principaux pays industrialisés. »

---

<sup>18</sup> STIGLITZ, Joseph, « L'austérité a échoué », *La Presse*, 30 septembre 2014 [En ligne] [[www.lapresse.ca/debats/votre-opinion/201409/29/01-4804704-lausterite-a-echoue.php](http://www.lapresse.ca/debats/votre-opinion/201409/29/01-4804704-lausterite-a-echoue.php)].

<sup>19</sup> DESROSIER, Éric, « Entre frilosité et insouciance », *Le Devoir*, 9 octobre 2014 [En ligne] [[www.ledevoir.com/economie/actualites-economiques/420633/entre-frilosite-et-insouciance](http://www.ledevoir.com/economie/actualites-economiques/420633/entre-frilosite-et-insouciance)].



- « Selon les plus récentes données, ces coûts sont inférieurs de 4,8 % aux coûts observés aux États-Unis et de 2,9 % à ceux prévalant en moyenne dans les pays du G7. »
- « Le Québec se démarque particulièrement par des coûts concurrentiels en matière de main-d'œuvre ainsi que par une fiscalité compétitive »<sup>20</sup>

Si le Québec favorise déjà grandement les entreprises, pourquoi voudrait-on encore plus les avantager? En matière de fiscalité, le Québec et le Canada tirent leur épingle du jeu de manière exceptionnelle. Une étude récente de KPMG<sup>21</sup> a dressé un portrait de l'ensemble des coûts fiscaux des entreprises, ce qui inclut l'impôt sur le revenu des entreprises, les impôts fonciers, l'impôt sur le capital, les taxes de ventes et autres taxes ainsi que les coûts de main-d'œuvre (cotisations sociales). Il en ressort que le Canada est l'endroit où le fardeau fiscal global est le plus bas parmi l'ensemble des pays étudiés. Le total des coûts fiscaux au Canada « est 46,4 % plus faible qu'aux États-Unis »<sup>22</sup>. Montréal est la troisième ville, après Toronto et Vancouver, à avoir l'indice de fardeau fiscal le moins élevé. Elle se retrouve même au premier rang du palmarès pour le secteur des services numériques ainsi que celui de la recherche et développement.

De plus, le coût pour les entreprises d'investir au Québec est nettement plus bas qu'aux États-Unis et sensiblement inférieur à celui d'ailleurs au Canada. En 2014, le taux effectif marginal d'imposition (TEMI) pour les nouveaux investissements est de 14,7 % au Québec, de 16,7 % en Ontario et de 34,7 % aux États-Unis<sup>23</sup>. En d'autres mots, plus le TEMI est bas, plus les coûts d'un investissement sont faibles pour l'entreprise. Ces conditions plus qu'avantageuses démontrent que les entreprises sont loin d'être trop taxées au Québec.

### ➤ **Considérer l'ensemble : un exemple, les généreuses subventions**

Dans le fascicule sur la fiscalité des entreprises produit pour soutenir les travaux de la présente commission, il est indiqué que « les sociétés opérant au Québec ont bénéficié de réductions de fardeau fiscal moins importantes que celles des sociétés opérant dans la plupart des autres provinces canadiennes »<sup>24</sup>. Cette information est d'une utilité très limitée si l'on ne prend pas en considération tous les autres avantages offerts aux entreprises, notamment les subventions.

Le Québec est en effet, et de loin, la province la plus généreuse en matière de subventions aux entreprises (tableau 2)<sup>25</sup>. La Saskatchewan a peut-être davantage réduit le fardeau fiscal des entreprises, mais elle a aussi réduit considérablement les subventions qu'elle offre aux entreprises. Le Québec et le Nouveau-Brunswick, les deux provinces ayant le moins réduit la

<sup>20</sup> MINISTÈRE DES FINANCES, *Profil économique et financier du Québec*, Québec, 2013, p. 5.

<sup>21</sup> KPMG, *Choix concurrentiels, Rapport spécial – Pleins feux sur la fiscalité*, 2014.

<sup>22</sup> *Ibid*, p. 2. L'italique est de la FTQ.

<sup>23</sup> COMMISSION D'EXAMEN SUR LA FISCALITÉ QUÉBÉCOISE, *La fiscalité des sociétés au Québec*, 2014, p. 88.

<sup>24</sup> *Ibid*, p. 86.

<sup>25</sup> MILKE, Mark, « Corporate welfare breaks the \$200 billion mark », *Fraser Institute*, décembre 2009 [En ligne] [[www.fraserinstitute.org/research-news/research/publications/Corporate-welfare-breaks-the-\\$200-billion-mark--An-update-on-13-years-of-business-subsidies-in-Canada](http://www.fraserinstitute.org/research-news/research/publications/Corporate-welfare-breaks-the-$200-billion-mark--An-update-on-13-years-of-business-subsidies-in-Canada)]

pression fiscale des entreprises, sont également celles ayant le plus augmenté le niveau de leurs subventions. La FTQ espère vivement que la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise s'intéressera à la question des subventions aux entreprises. Sinon, le portrait fiscal dressé ne pourra qu'être incomplet.

**Tableau 2: Subventions aux entreprises<sup>26</sup> et transferts de capitaux des provinces<sup>27</sup>**

	2003	2003 (par habitant)	2009	2009 (par habitant)
<b>Alberta</b>	1 366 M\$	429 \$	817 M\$	222 \$
<b>Colombie-Britannique</b>	812 M\$	197 \$	1 099 M\$	249 \$
<b>Nouveau-Brunswick</b>	50 M\$	67 \$	174 M\$	232 \$
<b>Ontario</b>	4 854 M\$	396 \$	2 669 M\$	205 \$
<b>Québec</b>	5 051 M\$	675 \$	6 727 M\$	858 \$
<b>Saskatchewan</b>	795 M\$	798 \$	414 M\$	400 \$

Source : STATISTIQUE CANADA, *Subventions et transferts de capitaux des administrations publiques* (tableau 384-0010) et *Estimations de la population, selon le groupe d'âge et le sexe au 1er juillet* (tableau 051-0001)

\* Les données les plus récentes de Statistique Canada s'arrêtent en 2009.

### Revendication

La FTQ demande au gouvernement de hausser la contribution fiscale globale des entreprises, et surtout les plus grandes qui doivent être davantage mises à contribution.

### 3.2 Ne pas toucher aux cotisations sociales

Aujourd'hui, le nouveau discours fiscal des entreprises vise à réduire les « taxes sur la masse salariale ». Or, les cotisations sociales ne sont pas que des taxes. Elles représentent les responsabilités et les obligations qu'ont les entreprises envers les travailleurs et les travailleuses et la société en général. Puisque leur travail ne constitue pas une marchandise comme les autres, les travailleurs et les travailleuses doivent être protégés contre certains risques, notamment la

<sup>26</sup> « Les subventions sont des paiements courants sans contrepartie que les unités d'administration publique, y compris les unités d'administration publique non résidentes, effectuent en faveur d'entreprises selon les niveaux de leurs activités productives ou selon le volume ou la valeur des biens ou services qu'elles produisent, vendent ou importent. » STATISTIQUE CANADA, *Glossaire*, [En ligne] [[www.statcan.gc.ca/nea-cen/gloss/gloss\\_s-fra.htm#Subvention](http://www.statcan.gc.ca/nea-cen/gloss/gloss_s-fra.htm#Subvention)].

<sup>27</sup> Le tableau exclut les subventions et transferts provenant du gouvernement fédéral et des administrations locales.

perte d'emploi ou les accidents du travail. Pour la FTQ, il n'est pas question de toucher aux cotisations sociales.

Nous tenons cependant à démontrer qu'une fois encore la commission fait montre d'un dangereux parti pris en présentant un portrait tendancieux de la situation supposément très désavantageuse des entreprises québécoises en matière de cotisations sociales et de taxes sur la masse salariale, par rapport aux autres provinces canadiennes. Le tableau 3 présente ces données.

**Tableau 3**

**Taxe sur la masse salariale et cotisations sociales applicables aux employeurs – Taux statutaires dans les provinces canadiennes – 2014**  
(taux en pourcentage)

	C.-B.	Alb.	Sask.	Man.	Ont.	Qc	N.-B.	N.-É.	I.-P.-É.	T.-N.-L.
<b>Taxe sur la masse salariale<sup>(1)</sup></b>	-	-	-	2,15	1,95	4,26	-	-	-	2,0
<b>Cotisations sociales (employeurs)</b>										
RPC / RRQ	4,95	4,95	4,95	4,95	4,95	5,175	4,95	4,95	4,95	4,95
Commission de la santé et de la sécurité du travail <sup>(2)</sup>	1,70	1,03	1,51	1,50	2,46	2,02	1,21	2,65	1,90	2,45
Assurance emploi	2,63	2,63	2,63	2,63	2,63	2,142	2,63	2,63	2,63	2,63
Régime québécois d'assurance parentale	—	—	—	—	—	0,782	—	—	—	—
Commission des normes du travail	—	—	—	—	—	0,08	—	—	—	—
FDRCMO <sup>(3)</sup>	—	—	—	—	—	1,00	—	—	—	—
<b>Sous-total – Cotisations sociales</b>	<b>9,28</b>	<b>8,61</b>	<b>9,09</b>	<b>9,08</b>	<b>10,04</b>	<b>11,20</b>	<b>8,79</b>	<b>10,23</b>	<b>9,48</b>	<b>10,03</b>
<b>TOTAL</b>	<b>9,28</b>	<b>8,61</b>	<b>9,09</b>	<b>11,23</b>	<b>11,99</b>	<b>15,46</b>	<b>8,79</b>	<b>10,23</b>	<b>9,48</b>	<b>12,03</b>
Québec = 100	60	56	59	73	78	100	57	66	61	78

(1) Taux pour une masse salariale de plus de 5 M\$. Le Manitoba accorde une exemption de 1,25 M\$ aux entreprises ayant une masse salariale de 2,5 M\$ ou moins et l'Ontario, une exemption de 450 000 \$ aux entreprises ayant une masse salariale de 5 M\$ ou moins. Terre-Neuve-et-Labrador accorde une exemption générale de 1,2 M\$.

(2) Taux moyen pour 2014.

(3) FDRCMO : Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre.

Source : COMMISSION D'EXAMEN SUR LA FISCALITÉ QUÉBÉCOISE, *La fiscalité des sociétés au Québec*, 2014, p. 84.

Selon le tableau ci-dessus, en matière de cotisations sociales, le Québec présente le taux statutaire global le plus élevé des provinces canadiennes, soit 11,20 %. Mais nous constatons, au contraire, qu'il présente un taux statutaire équivalent à celui de plusieurs autres provinces canadiennes, notamment l'Ontario, si l'on enlève le 1 % du FDRCMO qui n'est pas une cotisation sociale. Le taux du Québec (sous-total des cotisations sociales) devient 10,2 % contre 10,04 % pour l'Ontario, l'écart étant principalement imputable au RQAP.

Nous ne considérons pas que la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre constitue une cotisation sociale obligatoire. La loi impose une obligation de dépenser 1 % de la masse salariale pour la formation de sa main-d'œuvre. Mais cette obligation ne s'applique pas aux entreprises qui ont moins d'un million de dollars de masse

salariale, soit la très grande majorité des entreprises au Québec (autour de 95 %) et rares sont les autres qui ne dépensent pas au moins 1 % de leur masse salariale en formation de leur main-d'œuvre. L'argent recueilli dans le fonds constitue donc une sorte de pénalité pour les entreprises qui ne respectent pas la loi. Qui plus est, cet argent est retourné directement dans les entreprises pour des projets de formation de main-d'œuvre proposés par des comités sectoriels de main-d'œuvre ou par les entreprises elles-mêmes. Si cette loi était abolie, ce sont les entreprises québécoises qui seraient directement pénalisées.

Le RQAP est une cotisation sociale un peu plus coûteuse que son équivalent dans le régime de l'assurance-emploi (de 0,294 %<sup>28</sup>). Un peu plus coûteuse, mais combien plus bénéfique pour les jeunes Québécois et Québécoises qui veulent fonder une famille, avec un accès étendu et des prestations plus substantielles. Ce programme est aussi bénéfique pour les entreprises québécoises lesquelles, confrontées au vieillissement de la population et à une plus grande rareté de main-d'œuvre, ne pourraient plus se passer de la participation accrue des femmes sur le marché du travail.

Finalement, le seul endroit où le bât semble blesser, c'est la taxe sur la masse salariale qui n'aurait jamais dû être inscrite dans un tel tableau. Il ne s'agit pas d'une cotisation sociale, mais bien d'une taxe dédiée à un secteur important, pour les particuliers et les entreprises québécoises, celui de la santé. Quelle que soit l'assiette fiscale retenue (ici la masse salariale), cette taxe est prise en compte dans toute réflexion sur le fardeau fiscal global des entreprises québécoises, qui est déjà très avantageux comme l'a démontré l'étude de KPMG. Toute révision d'une telle taxe, si elle devait avoir lieu, ne devrait pas faire en sorte de diminuer ce que paient les entreprises.

Nous tenons à souligner encore une fois la manière tendancieuse de présenter les données. En effet, ce qui est présenté dans ce tableau, c'est le maximum du taux statutaire plutôt que le taux effectif (celui qui est pris en compte dans les charges fiscales globales). Qui plus est, en ce qui concerne le FSS, le Québec a un taux statutaire progressif (variant de 2,7 % à 4,26 %) qui n'est pas pris en compte dans le tableau 3 et qui n'y est même pas expliqué, alors que les particularités de la taxe des trois autres provinces le sont (voir note 1 du tableau).

### ➤ **Pour une meilleure répartition de l'effort fiscal entre les entreprises**

Le document d'information révèle qu'il existe un déséquilibre important entre les PME et les grandes entreprises en ce qui a trait aux cotisations sociales. En effet, « le fardeau des charges sur la masse salariale en pourcentage du chiffre d'affaires au Québec est [...] trois fois plus lourd pour les PME »<sup>29</sup>.

La FTQ est préoccupée par ce constat. Les PME sont au cœur du processus de création d'emplois et sont garantes de la vitalité future du Québec. Dans ses travaux à l'OCDE, le

---

<sup>28</sup> Le taux pour l'assurance-emploi de l'Ontario (2,63) moins celui du Québec auquel on a ajouté le taux du RQAP (2,142 + 0,782), ce qui égale 0,294.

<sup>29</sup> COMMISSION D'EXAMEN SUR LA FISCALITÉ QUÉBÉCOISE, *La fiscalité des sociétés au Québec*, 2014, p. 27.

chercheur Pierre-André Julien précise qu'il coûte beaucoup moins cher de créer un emploi dans les PME que dans les grandes entreprises. Il mentionne également « qu'un dollar investi dans la recherche et développement ou l'innovation dans les PME rapporte plus de 20 fois le même dollar investi dans une grande entreprise »<sup>30</sup>. En outre, les PME participent à la modernisation et la revitalisation du tissu économique dans toutes les régions du Québec.

La FTQ estime qu'il faut rééquilibrer l'effort fiscal des entreprises, entre les grandes entreprises et les PME. Il ne s'agit pas de dénigrer la grande entreprise, mais de mieux prendre en compte leur capacité de contribuer au Trésor public. Ainsi, nous demandons au gouvernement de réfléchir aux différentes mesures pouvant rendre le régime fiscal plus équitable pour les PME.

#### **Revendication**

La FTQ demande au gouvernement de ne pas diminuer les cotisations sociales des entreprises. Afin de préserver la vitalité des PME et leur capacité concurrentielle, la FTQ estime que le gouvernement doit se pencher sur le déséquilibre entre les PME et les grandes entreprises, en ce qui a trait notamment aux cotisations sociales et sur l'introduction des mesures correctrices nécessaires.

### **3.3 Favoriser véritablement les investissements des entreprises**

Au fil des ans, les gouvernements ont considérablement réduit le fardeau fiscal des entreprises sur la base qu'une diminution de la taxe sur le capital et de l'impôt sur le revenu des entreprises allait générer de nouveaux investissements et susciter de la croissance économique. A-t-on observé une hausse des investissements de la part des entreprises? Malgré des congés fiscaux énormes, les taux d'investissements privés au Québec oscillent entre les 10 % et 13 % et sont sensibles aux cycles économiques. Récemment, les investissements ont reculé de 7,8 % en 2013 et augmenteront vraisemblablement d'à peine 2,0 % pour 2014<sup>31</sup>.

Les entreprises engrangent leurs profits plutôt que de les réinvestir dans la machinerie et l'équipement. C'est ce que révèle une étude du Congrès du travail du Canada (CTC) qui confirme que les réductions d'impôt « ont surtout entraîné l'accumulation d'actifs, principalement financiers, et non pas [...] une augmentation du capital-actions et d'autres investissements qui augmentent la productivité et maintiennent ou créent de bons emplois »<sup>32</sup>. Selon les dernières données publiées par Statistique Canada, les entreprises canadiennes

<sup>30</sup> JULIEN, Pierre-André, « Un C pour le ministre Jacques Daoust », *Le Devoir*, 3 octobre 2014, [En ligne] [[www.ledevoir.com/economie/emploi/420067/un-c-pour-le-ministre-jacques-daoust](http://www.ledevoir.com/economie/emploi/420067/un-c-pour-le-ministre-jacques-daoust)].

<sup>31</sup> ISQ, et SAIC, *Tableau statistique canadien*, tableau 7.3, juillet 2014, volume 12, n°2, p. 39 [En ligne] [[www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/economie/comparaisons-economiques/interprovinciales/tableau-statistique-canadien.pdf](http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/economie/comparaisons-economiques/interprovinciales/tableau-statistique-canadien.pdf)].

<sup>32</sup> CTC, *Qu'est-ce que les réductions de l'impôt des sociétés ont apporté?* Rapport documentaire pour la Journée de l'affranchissement de l'impôt des sociétés 2013, décembre 2012, p. 15.

« dormiraient » sur près de 630 milliards de dollars<sup>33</sup>. Même l'Institut C.D. Howe considère que les entreprises n'investissent pas assez!<sup>34</sup>

Cette inertie face aux investissements explique notamment un élément crucial : le niveau des impôts est un critère secondaire sinon marginal dans le processus de décision complexe des entreprises. Plusieurs autres facteurs entrent en jeu : la proximité des marchés, la concurrence, les subventions aux entreprises, une main-d'œuvre bien formée, la qualité des infrastructures, le taux de change, un système de santé universel, etc.

À quoi bon réduire la pression fiscale des entreprises si ces dernières n'ont pas l'intention d'investir dans l'économie? Voilà des sommes colossales qui auraient pu être utilisées pour créer et maintenir des emplois ainsi que pour maintenir et améliorer les services publics. Pour donner une idée de l'ordre de grandeur, la taxe sur le capital, abolie entre 2007 et 2011, rapportait 1,306 milliard de dollars au Trésor québécois en 2005-2006<sup>35</sup>.

### ➤ Une solution : taxer le capital financier

Malgré la crise financière sans précédent dont elles ont été en partie responsables, les banques dégagent toujours des profits extraordinaires : plus de 29 milliards de dollars pour les six principales banques canadiennes<sup>36</sup>. Les institutions financières bénéficient de toutes sortes d'évitement fiscal et de moyens de contournement de l'impôt qui leur permettent de réduire sensiblement leur facture d'impôts.

Qui plus est, les grandes entreprises canadiennes et québécoises ont engrangé 630 milliards de dollars en actifs financiers, représentant aujourd'hui près de 32,5 % du PIB canadien, alors que cette somme ne représentait que 5 % dans les années 1970<sup>37</sup>.

Il existe déjà quatre taxes considérées comme étant des taxes sur le capital<sup>38</sup> qui rapporteront un peu plus d'un milliard de dollars en 2014-2015 : 1) la taxe sur le capital des sociétés d'assurance qui est calculée sur la valeur des primes versées; 2) la taxe sur le capital des sociétés d'assurance vie calculée sur le capital; 3) la contribution temporaire des institutions financières calculée sur les salaires (une assiette fiscale qui n'a rien à voir avec les actifs financiers); et 4) la taxe sur les services publics calculée sur la valeur nette des actifs non financiers des réseaux.

---

<sup>33</sup> FILION, Gérald, « 630 milliards qui dorment », *Blogue Économie Gérard Filion, Ici Radio-Canada*, 3 septembre 2014 [En ligne] [blogues.radio-canada.ca/geraldfillion/2014/09/03/630-milliards-qui-dorment].

<sup>34</sup> BELTRAME, Julian, « Les entreprises canadiennes n'investissent pas assez, dit C.D. Howe », *La Presse*, 17 juillet 2014 [En ligne] [affaires.lapresse.ca/economie/canada/201407/17/01-4784708-les-entreprises-canadiennes-ninvestissent-pas-assez-dit-cd-howe.php].

<sup>35</sup> MINISTÈRE DES FINANCES, *Dépenses fiscales Édition 2006*, 2006, Québec, p. 1.

<sup>36</sup> 8,4 G \$ pour la Banque Royale, 6,7 G \$ pour la Scotia, même montant pour la TD, 4,2 G \$ pour la Banque de Montréal et 3,4 G \$ pour la CIBC (2012-2013).

<sup>37</sup> PINEAULT, Éric, « Baisse d'impôt aux entreprises – Une baisse d'impôt pour des milliards qui dorment? », *Le Devoir*, 14 avril 2011 [En ligne] [www.ledevoir.com/politique/canada/321040/baisse-d-impot-aux-entreprises-une-baisse-d-impot-pour-des-milliards-qui-dorment]. Calculs de la FTQ pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2014. En 2009, ce montant était d'un peu plus de 400 milliards, représentant 28 % du PIB canadien.

<sup>38</sup> COMMISSION D'EXAMEN SUR LA FISCALITÉ QUÉBÉCOISE, *La fiscalité des sociétés au Québec*, 2014, p. 21.

Nous ne détenons pas l'expertise pour évaluer chacune de ces taxes, mais il est évident que certaines d'entre elles ne visent pas les actifs financiers. Si le gouvernement québécois veut vraiment inciter les entreprises à faire des investissements productifs, il doit envisager l'instauration d'une taxe sur les actifs financiers non productifs pour les institutions financières et pour les grandes entreprises.

#### **Revendication**

La FTQ demande au gouvernement d'instaurer une taxe sur le capital financier non productif des institutions financières, mais aussi de toutes les entreprises qui disposent d'actifs financiers importants.

### **3.4 Réviser les dépenses fiscales des entreprises**

La tendance au resserrement des dépenses fiscales<sup>39</sup> des entreprises est présente dans plusieurs pays, ce qui prive ces États d'importants revenus. Même l'OCDE propose de réduire certaines d'entre elles pour accroître l'équité et stimuler la croissance économique.

En 2013, le coût des dépenses fiscales québécoises s'adressant aux entreprises s'élevait à 3,2 milliards de dollars, ce qui n'inclut pas les dépenses fiscales liées aux taxes à la consommation (1 milliard de dollars). Entre 2008 et 2013, les dépenses fiscales ont augmenté de 1,7 % en moyenne par année.

Compte tenu des sommes en jeu, la FTQ a toujours demandé au gouvernement de procéder à une révision périodique et complète des mesures fiscales afin de resserrer, voire abolir, celles qui ne sont plus justifiées au plan économique et renforcer celles qui le sont. Évidemment, l'évaluation des mesures fiscales aux entreprises doit être faite à l'aide d'études sérieuses et approfondies. Le gouvernement doit éviter les compressions paramétriques qui s'appliquent sans discernement comme celle qu'il a faite dans le dernier budget : une réduction de 20 % de l'ensemble des crédits d'impôt aux entreprises. Nous mettons en garde le gouvernement d'agir dans la précipitation et de couper à l'aveugle : certaines mesures fiscales sont favorables au développement économique du Québec.

#### **➤ Une solution : des dépenses fiscales assorties de conditions**

Pour la FTQ, l'objectif premier des mesures fiscales aux entreprises doit en effet être la création et le maintien d'emplois. C'est pourquoi nous croyons que le gouvernement doit envisager de rendre conditionnelles les aides gouvernementales à la création d'emplois de qualité et d'obliger les entreprises à rembourser ces aides en cas de non-respect. Les aides gouvernementales

---

<sup>39</sup> Les dépenses fiscales pour les entreprises sont des mesures qui financent certaines de leurs activités, notamment parce que tous les crédits d'impôt (sauf un) sont remboursables. Quelques exemples : pour la recherche et développement, pour le renouvellement de la machinerie, pour le développement d'un secteur particulier, tel les affaires électroniques ou le multimédia.

incluent les dépenses fiscales, mais aussi par exemple les subventions ou les tarifs préférentiels d'Hydro-Québec.

➤ **Une solution : l'inclusion partielle des gains en capital pour les entreprises**

Seuls 50 % des gains en capital des entreprises sont imposés. En 2013, cette mesure a coûté 361 millions de dollars au Trésor québécois. On justifie cette mesure en indiquant que la hausse de la valeur du capital est en partie causée par l'inflation et que cela permet de stimuler l'investissement.

Considérant que les entreprises ne respectent pas leurs engagements en matière d'investissement et de création d'emplois et qu'il importe de maintenir l'équité du régime fiscal, la FTQ juge que les gains de capital doivent être imposés à 100 %. Si le gouvernement décide de maintenir cet avantage fiscal coûteux pour la société, il doit impérativement en resserrer l'application en haussant le taux d'inclusion à 75 % de ces gains. Il ne s'agit pas d'un précédent, puisque le taux d'inclusion des gains en capital a déjà atteint ce niveau entre les années 1990 et 2000.

➤ **Une solution : un impôt minimum pour les grandes entreprises**

D'après les statistiques fiscales des entreprises, nous savons que près de 32,3 % des 5 649 grandes entreprises, soit 1 825, n'ont pas payé d'impôts sur le revenu en 2009<sup>40</sup>. Il est inconcevable que de grandes entreprises avec d'importants revenus ne paient pas un sou d'impôt. En outre, la majorité des crédits d'impôt aux entreprises sont remboursables, ce qui signifie que le gouvernement accorde un remboursement à environ 8 000 entreprises!

On ne peut pas avoir le beurre et l'argent du beurre. Le gouvernement doit sérieusement remettre en question cette façon de faire. Par exemple, pourrait-on transformer certains de ces crédits d'impôt remboursables en crédits d'impôt non remboursables? C'est ce que font l'Ontario et la Colombie-Britannique, par exemple pour les crédits d'impôt en recherche et développement.

Pour éviter que les grandes entreprises se prévalent d'avantages fiscaux pour réduire sensiblement ou éliminer l'impôt à payer au cours d'une année, la FTQ recommande l'instauration d'un impôt minimum pour les grandes entreprises, comme cela se fait en Ontario<sup>41</sup>. Cette mesure permettra d'accroître l'équité du régime fiscal en réduisant la proportion d'entreprises profitables ne versant peu ou pas d'impôt.

---

<sup>40</sup> Selon le document *Les statistiques fiscales des sociétés*, « une société est non imposée lorsqu'elle répond à un des critères suivants : elle est exonérée d'impôt; son revenu imposable est nul; les déductions du revenu imposable ou les déductions d'impôt lui permettent de ramener son impôt à payer à zéro ». MINISTÈRE DES FINANCES, et REVENU QUÉBEC, *Statistiques fiscales des sociétés, année d'imposition 2009*, mars 2014, Québec, p. 17.

<sup>41</sup> MINISTÈRE DES FINANCES DE L'ONTARIO, « Impôt minimum sur les sociétés », 7 octobre 2014, [En ligne] [[www.fin.gov.on.ca/fr/tax/cmt](http://www.fin.gov.on.ca/fr/tax/cmt)].



### **Revendications**

La FTQ demande au gouvernement d'effectuer une révision de l'ensemble des mesures fiscales aux entreprises. L'aide gouvernementale aux entreprises, sous toutes ses formes, doit être conditionnelle au maintien et à la création d'emplois ainsi qu'aux objectifs spécifiques poursuivis. En cas de non-respect de ces conditions, les entreprises devraient être contraintes à rembourser le gouvernement.

La FTQ demande au gouvernement d'imposer les gains en capital des entreprises comme n'importe quel autre revenu, soit à 100 %. Au moins, le gouvernement doit prévoir un taux d'inclusion des gains en capital à 75 %.

La FTQ croit que le gouvernement doit amorcer une réflexion sur les crédits d'impôt remboursables afin de déterminer si, dans chaque cas, le remboursement est justifié.

La FTQ demande au gouvernement d'instaurer un impôt minimum sur le revenu des grandes entreprises.

### **3.5 La lutte à l'évitement fiscal et à l'évasion fiscale**

Il est assez troublant de constater que de grandes entreprises, des institutions financières et des personnes parmi les plus fortunées transfèrent leur richesse dans les paradis fiscaux pour éviter de payer de l'impôt dans leur pays d'origine, et ce, généralement en toute légalité et avec la complicité de comptables aguerris.

Cette pratique est en forte croissance. Au Canada, les actifs des entreprises inscrits dans des paradis fiscaux sont passés de 11 à 170 milliards de dollars entre 1990 et 2013, une augmentation de 1 500 % ! Ce sont des sommes énormes qui échappent ainsi au fisc canadien et au fisc québécois. Cette pratique a pour effet d'éroder sérieusement les assiettes fiscales des gouvernements, réduisant d'autant leurs revenus fiscaux.

Si les grandes entreprises continuent de façon disproportionnée à transférer des revenus vers des juridictions à faible taux d'imposition global, le fardeau du financement des services publics et des programmes sociaux ne reposera, à terme, que sur les seules épaules des contribuables, en particulier les salariés ainsi que les petites et moyennes entreprises (PME). Des mesures doivent donc être mises en place rapidement pour renverser la vapeur.

La FTQ est membre du collectif Échec aux paradis fiscaux qui a déposé un mémoire à votre commission. Nous appuyons les recommandations de ce mémoire (voir annexe), en espérant que la Commission et le gouvernement accorderont une attention particulière aux mesures pouvant être mises en place pour limiter ces pratiques.

### **Revendication**

La FTQ demande au gouvernement du Québec d'agir à titre de leader en matière de lutte à l'évitement fiscal et à l'évasion fiscale, et de mettre en place les mesures proposées dans le mémoire du collectif Échec aux paradis fiscaux.

## **PARTIE 4 – Améliorer la progressivité de l’effort fiscal des contribuables**

Depuis la décennie 2000, les gouvernements du Canada et du Québec ont introduit un bon nombre d’allègements fiscaux s’adressant à tous les contribuables. Certains ont procuré d’intéressantes économies d’impôts particulièrement aux contribuables à faible revenu, aux familles et aux aînés, ce dont se réjouit la FTQ.

Les contribuables les plus fortunés du Québec ont aussi largement bénéficié de ces mêmes allègements. De plus, ces personnes réduisent aussi significativement leur facture d’impôt en faisant un plus grand usage des exemptions, des déductions et des crédits d’impôt<sup>42</sup>. Mais, justement, certaines de ces mesures ne profitent essentiellement qu’à une minorité, les plus nantis. Par exemple, ces personnes disposent de revenus tels qu’ils sont en mesure d’utiliser à leur pleine capacité le compte d’épargne libre d’impôt (CELI) ou le régime enregistré d’épargne retraite (REER), des avantages fiscaux auxquels les familles à revenus modestes ou pauvres n’ont pas ou peu accès, faute d’avoir une capacité d’épargne suffisante.

Pour des raisons d’équité, la FTQ croit qu’il faut impérativement examiner l’ensemble des éléments du régime fiscal des particuliers, notamment les dépenses fiscales, afin de rééquilibrer la pression fiscale entre les diverses catégories de particuliers.

### **4.1 Non à plus de taxes à la consommation**

Comme nous le mentionnions au début de ce mémoire, la Commission d’examen sur la fiscalité québécoise semble s’orienter vers une hausse des taxes à la consommation. Deux arguments sont invoqués pour justifier ce choix : a) les taxes à la consommation ne seraient pas régressives; b) elles seraient moins dommageables que d’autres mesures fiscales pour la croissance économique.

#### **➤ Pas régressives? Faux!**

Le premier argument nous apparaît assez étonnant. Selon les défenseurs de ce mode de taxation, la taxe de vente du Québec (TVQ) revêtirait un caractère progressif grâce au crédit d’impôt pour la solidarité et parce que certains produits de base (aliments, loyers, médicaments, etc.) n’y sont pas soumis<sup>43</sup>. Ainsi, une utilisation plus importante de ces taxes n’augmenterait pas les inégalités.

---

<sup>42</sup> Qu’on désigne aussi sous le vocable de dépenses fiscales.

<sup>43</sup> Les biens et services peuvent être détaxés ou exonérés. Pour les biens et services détaxés (par exemple, les produits alimentaires de base, les médicaments sur ordonnance, les livres), le vendeur peut demander un remboursement de la TVQ pour ses achats (les intrants), ce qui limite le coût du bien ou du service. On peut cependant croire que tel n’est pas le cas pour les biens et services exonérés (par exemple, les loyers, les services financiers, de santé, d’enseignement) puisque le vendeur ne peut pas demander un remboursement de la TVQ, ces coûts étant alors transférés au consommateur qui supporte alors indirectement une partie de la TVQ.

Certes, la mise en place du crédit d'impôt pour la solidarité a effectivement permis d'atténuer le caractère régressif de la TVQ. Cependant, ce crédit d'impôt n'est pas universel : il s'adresse principalement aux ménages à faible revenu; la classe moyenne n'en bénéficie généralement pas. En effet, pour une famille de deux adultes ayant deux enfants à charge, le crédit d'impôt pour la solidarité diminue à partir de 32 795 \$ et devient complètement nul lorsque le revenu familial dépasse 59 410 \$<sup>44</sup>.

Pourtant, il est généralement admis que les taxes à la consommation, en imposant à tous les consommateurs riches ou pauvres le même taux, sont foncièrement régressives parce qu'elles ne prennent pas en compte la capacité de payer de chacun. Ainsi, les ménages les moins nantis, pour qui les dépenses de consommation représentent une plus grande part de leurs revenus, sont plus pénalisés que les ménages plus riches.

C'est ce que confirme une récente étude de l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS) : « En effet, en 2011, un ménage qui avait un revenu disponible (donc après impôts et transferts<sup>45</sup>) de 14 000\$ a consacré 8,7% de son revenu au paiement de ces taxes [à la consommation]. À l'inverse, un ménage avec un revenu disponible de 110 000\$ y a consacré 4,8%. On demande donc plus d'efforts aux plus pauvres qu'aux plus riches.<sup>46</sup>»

Mentionnons que les taxes d'accises québécoises<sup>47</sup> sont également régressives.

### ➤ **Moins dommageables pour la vitalité économique? Pas sûr!**

Le deuxième argument évoqué est que les taxes à la consommation seraient beaucoup moins dommageables pour la vitalité économique que la taxe sur le capital, l'impôt sur le revenu des entreprises et l'impôt sur le revenu des particuliers. Ainsi, un transfert de l'impôt sur le revenu vers les taxes à la consommation susciterait plus de croissance économique.

Une seule étude canadienne, réalisée en 2004<sup>48</sup>, appuie l'hypothèse qu'un transfert de l'impôt sur le revenu vers les taxes à la consommation permettrait au PIB de croître davantage. Ses bases sont fragiles et ne sont surtout pas appuyées par la réalité et par d'autres études plus récentes, dont les conclusions vont dans le sens inverse. Ainsi, le PIB québécois n'a pas augmenté plus rapidement à la suite de l'abolition graduelle de la taxe sur le capital (entre 2007 à 2011) et de la baisse des impôts sur le revenu des entreprises.

---

<sup>44</sup> REVENU QUÉBEC, *Crédit d'impôt pour solidarité*, 3 octobre 2014 [En ligne] [[www.revenuquebec.ca/fr/citoyen/impots/guide/aideligne/credit\\_impot\\_solidarite.aspx](http://www.revenuquebec.ca/fr/citoyen/impots/guide/aideligne/credit_impot_solidarite.aspx)]. Calculs de la FTQ à partir du simulateur de Revenu Québec.

<sup>45</sup> Le revenu disponible comprend évidemment le crédit d'impôt pour la solidarité.

<sup>46</sup> FORTIER, Francis, et Simon TREMBLAY-PEPIN, « Les taxes à la consommation et les inégalités au Québec », *Institut de recherche et d'informations socio-économiques*, 17 septembre 2014 [En ligne] [[iris-recherche.qc.ca/blogue/non-hausser-les-taxes-a-la-consommation-nest-pas-une-bonne-idee](http://iris-recherche.qc.ca/blogue/non-hausser-les-taxes-a-la-consommation-nest-pas-une-bonne-idee)].

<sup>47</sup> Soit celles sur l'essence, le tabac et les boissons alcoolisées.

<sup>48</sup> BAYLORD, M., et L. BEAUSÉJOUR, *Taxation and economic efficiency : Results from a Canadian CGE model, Working paper 2004-10*, novembre 2004 cité dans QUÉBEC, *Comité consultatif sur l'Économie et les finances publiques*, 2010, p. 70.

Pourtant, cette étude est citée *ad nauseam*. La FTQ met en garde la Commission et le gouvernement d'ériger des arguments très contestables en vérités absolues. À tout le moins, il faut fournir des preuves beaucoup plus convaincantes que celles auxquelles nous avons eu droit jusqu'à présent.

Dans la perspective où nous souhaitons mettre à contribution la catégorie de contribuables les plus riches, la FTQ est en désaccord avec une hausse des taxes à la consommation dont le fardeau reposerait de façon disproportionnée sur les ménages à faible revenu et ceux de la classe moyenne.

Malgré tout, si le gouvernement décidait d'aller de l'avant avec une hausse de la TVQ, il doit absolument bonifier le crédit d'impôt pour la solidarité afin d'atténuer les effets négatifs de cette augmentation. Cette bonification doit aussi être appliquée si le gouvernement du Québec récupère un espace fiscal laissé vacant par Ottawa par une baisse de la taxe sur les biens et services (TPS).

#### **Revendication**

La FTQ demande au gouvernement de ne pas hausser la TVQ, sauf s'il s'agit de récupérer un espace fiscal dû à une baisse de la TPS. Dans le cas d'une hausse de la TVQ, il est alors impératif de bonifier le crédit d'impôt pour la solidarité de manière à compenser cette hausse.

#### **4.2 Non à plus de tarification**

L'un des mandats de la Commission consiste à « analyser le régime fiscal afin [...] d'optimiser la tarification des services ». Considérant les recommandations antérieures du président de cette commission<sup>49</sup>, l'optimisation de la tarification constitue plutôt un bel euphémisme pour une hausse des tarifs tous azimuts! Un usage accru de la tarification des services fera reposer directement sur les épaules des usagers et des usagères une part croissante du financement de services publics sans que ceux-ci ne soient améliorés pour autant. Puisque les tarifs sont les mêmes pour tout le monde, les ménages les moins riches dépenseraient une plus grande partie de leurs revenus pour ces services que les ménages les mieux nantis.

Pour la FTQ, tous les services publics qui découlent d'une logique collective se doivent d'être financés collectivement, c'est-à-dire grâce à l'impôt sur le revenu.

---

<sup>49</sup> Un exemple parmi tant d'autres : « Les experts sont d'avis que le gouvernement devrait recourir à davantage de tarification ». GODBOUT, Luc, et Claude MONTMARQUETTE, *Rapport d'experts sur l'état des finances publiques du Québec*, 2014, p. 33.

### ➤ **La santé et l'éducation**

Les services publics essentiels, notamment la santé et l'éducation, ne peuvent pas être financés selon le principe de l'utilisateur-payeur.

En santé, les moyens financiers ne doivent jamais constituer un obstacle à l'accessibilité. L'instauration de tarifs ne tient pas compte du fait qu'on ne choisit pas d'être malade. De plus, la tarification en santé mènerait directement à un accroissement des inégalités pour les personnes à faibles revenus dont la santé est souvent précaire. Il faut rappeler que le privé est déjà trop présent dans le secteur de la santé, de nombreux services étant non assurés ou ayant été désassurés au fil du temps, comme les soins psychologiques, oculaires ou dentaires. Les difficultés d'accès à certains services ou certaines pratiques ont aussi pour effet de transférer vers le privé une partie des patients. Ce fut le cas pour la physiothérapie et c'est de plus en plus souvent le cas pour des examens de diagnostic.

En éducation, la FTQ se positionne en faveur de la gratuité scolaire à tous les niveaux : primaire, secondaire, collégial et universitaire. L'éducation est un droit et non un privilège. Bien que les débats récents aient surtout porté sur les frais de scolarité universitaires, nous croyons également que le gouvernement devrait veiller à ce que les services éducatifs qui sont gratuits le demeurent. Les frais afférents au niveau collégial ou les coûts des fournitures scolaires ou de diverses activités au primaire et au secondaire montrent bien que la gratuité est souvent mise à mal.

Dans les deux secteurs, des cas de facturation indirecte, légale ou illégale, nous amènent à penser que le gouvernement doit redoubler de vigilance pour éviter que la tarification ne s'installe sournoisement.

### ➤ **Les services de garde : un cas complexe**

Il faut rappeler que la mise sur pied de la politique québécoise en matière de garderie avait deux volets : offrir des services dans un cadre éducatif à tous les parents et enfants; le faire à un très faible coût pour les parents. Il s'agissait de faire de la garderie une porte d'entrée dans la continuité du système éducatif et de favoriser la participation des parents, surtout celle des femmes, sur le marché du travail.

Avant l'implantation de la politique québécoise des services de garde, les parents payaient privément les frais de garde, les gouvernements fédéral et québécois les soutenant par un crédit d'impôt. Par la suite, pour les parents bénéficiant de places subventionnées, le faible tarif quotidien (5 \$) n'était plus déductible d'impôt au Québec. Le crédit d'impôt québécois est cependant maintenu pour les parents qui ne réussissent pas à obtenir une place subventionnée, une mesure rendue nécessaire par leur nombre limité. Au niveau fédéral, le crédit d'impôt s'applique toujours, le gouvernement faisant cependant d'importantes économies par le fait que les contribuables québécois ont des réclamations beaucoup plus faibles que celles des contribuables des autres provinces. Des intervenants, dont la FTQ, ont déjà souligné au gouvernement du Québec l'intérêt qu'il aurait à réclamer les sommes ainsi économisées par le

fédéral pour les mettre à contribution dans le développement rapide du nombre nécessaire de places subventionnées.

Actuellement, si les parents québécois devaient assumer eux-mêmes les frais de garde, le tarif quotidien pour une place dans un CPE serait de 60 \$<sup>50</sup> au lieu de 7,30 \$ (tarif indexé applicable depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2014). Une enquête récente du *Toronto Star* identifie des tarifs variant de 46 \$ à 73 \$ par jour, ce dernier tarif s'appliquant à Toronto<sup>51</sup>. Revenir en arrière représenterait une grande perte pour les familles québécoises, la tarification ne pouvant qu'être plus onéreuse.

L'argument selon lequel la modulation de ces tarifs selon le revenu serait plus progressive est fallacieux. En effet, la progressivité est beaucoup mieux inscrite dans un système où la tarification est très faible ou inexistante, alors que le financement est assuré par l'impôt sur le revenu. C'est ainsi que les ménages les plus riches contribuent davantage que les ménages les plus pauvres, et que les non-parents contribuent aussi à un régime bénéfique pour l'ensemble de la société québécoise, son économie et son marché du travail.

Le gouvernement doit réaliser qu'il n'est pas simple de modifier la tarification pour les services de garde à cause des interactions entre les tarifs et les crédits d'impôt pour frais de garde. En augmentant ou en modulant les tarifs des garderies subventionnées, est-ce que le gouvernement va revoir l'application du crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants?

La FTQ croit qu'il est impossible de considérer la situation des services de garde dans le seul contexte de leur tarification. La Commission et le gouvernement doivent étudier attentivement les objectifs de la création de ce réseau ainsi que l'ensemble des composantes de son financement. Durant les derniers mois, beaucoup de rumeurs ont circulé quant à la tarification des services de garde. On a entre autres discuté de la modulation des tarifs selon le revenu. La FTQ rejette cette proposition et toute autre qui ferait l'économie d'une révision globale du réseau, où tant les services que le financement devraient être à l'ordre du jour. Le cadre actuel de travail de la présente commission ainsi que les trop brefs délais ne se prêtent pas du tout à une telle évaluation et nous croyons qu'aucune recommandation à ce sujet ne devrait être faite.

### ➤ **Les tarifs d'électricité**

Les tarifs d'électricité sont un enjeu important à mesure que s'accroît la compétition entre les usages domestiques et les usages liés à la stratégie industrielle du Québec. Du point de vue de la FTQ, le bloc patrimonial est au cœur du pacte social qui lie Hydro-Québec à son unique propriétaire : la population. D'ailleurs, la loi instituant le bloc patrimonial d'électricité a été adoptée afin de préserver l'un des acquis historiques de la nationalisation de l'électricité : des

---

<sup>50</sup> Selon les données du budget du Québec 2013-2014, il coûte 14 000 \$ au gouvernement pour une place en garderie auquel il faut ajouter 1 820 \$ pour la contribution des parents (7 \$ X 260 jours), pour un total de 15 820 \$, ce qui, divisé par 260 jours, représente 60 \$ par jour.

<sup>51</sup> MONSEBRAATEN, Laurie, « Baby boom meets daycare bust in Canada », *Toronto Star*, 20 juin 2014, [En ligne] [[www.thestar.com/news/gta/2014/06/20/baby\\_boom\\_meets\\_daycare\\_bust\\_in\\_canada.html](http://www.thestar.com/news/gta/2014/06/20/baby_boom_meets_daycare_bust_in_canada.html)]. Le prix d'une place peut atteindre plus de 12 000 \$ par année en Ontario, et jusqu'à 19 000 \$ à Toronto, soit 46 \$ à 73 \$ par jour (sur la base de 260 jours annuellement).

tarifs abordables. La FTQ croit que toute augmentation du tarif du bloc patrimonial doit résulter d'un nouveau consensus social.

Par ailleurs, les augmentations des dernières années ont été importantes et ont des effets certains sur les ménages québécois qui sont de plus en plus nombreux à être en défaut de paiement<sup>52</sup>. Le gouvernement semble hésitant à intervenir sur cette question. Cependant, il peut agir pour soutenir les citoyens et les citoyennes en bonifiant le crédit d'impôt pour la solidarité afin d'atténuer l'impact des hausses des tarifs d'électricité sur les ménages à faible revenu.

### **Revendications**

La FTQ demande au gouvernement de ne pas avoir recours à davantage de tarification en santé et en éducation, et de surveiller l'émergence des cas de facturation indirecte, qu'elle soit légale ou illégale.

La FTQ rejette toute augmentation des tarifs des services de garde avant qu'une réflexion globale ait lieu sur l'ensemble du régime, tant le développement et l'adéquation des services que leur financement par la fiscalité et la tarification. La FTQ demande aussi au gouvernement du Québec d'exiger un transfert des économies que le gouvernement fédéral fait depuis déjà plusieurs années avec l'implantation de ce régime.

La FTQ demande que toute modification à la tarification du bloc patrimonial d'électricité ne puisse avoir lieu sans consultation et sans l'établissement d'un nouveau pacte social.

La FTQ demande au gouvernement de bonifier le crédit d'impôt pour la solidarité afin de prendre en compte l'impact négatif des hausses de tarif de l'électricité en général sur les ménages moins nantis.

## **4.3 Une plus grande contribution des mieux nantis**

### **➤ Impôt sur le revenu des particuliers**

La FTQ considère que, pour améliorer la progressivité de l'impôt sur le revenu, il importe de mettre à contribution les ménages riches qui ont été favorisés par les politiques fiscales des dernières années. Il nous apparaît essentiel d'ajouter des paliers d'imposition.

Évidemment, cette proposition risque de susciter beaucoup de résistances de la part des plus riches, des médias et des experts. Certains argumenteront, avec raison, que le poids fiscal des particuliers québécois dans la richesse collective (36,1 % du PIB) est parmi les plus élevés des économies développées (34,1 % pour la moyenne de l'OCDE et de 24,0 % aux États-Unis). Toutefois, si l'on compare avec des pays européens ayant déployé des filets de sécurité sociale plus étendus, le Québec ne fait pas mauvaise figure : le Danemark (47,7 %), la Suède (44,2 %), la

---

<sup>52</sup> COUTURE, Pierre, *La difficulté de payer des ménages fait perdre 99 M\$ à Hydro-Québec*, *Journal de Québec*, 5 octobre 2014 [En ligne] [[www.journaldequebec.com/2014/10/05/la-difficulte-de-payer-des-menages-fait-perdre-99-m-a-hydro-quebec](http://www.journaldequebec.com/2014/10/05/la-difficulte-de-payer-des-menages-fait-perdre-99-m-a-hydro-quebec)].

France (44,1 %), les Pays-Bas (38,6%) et l'Allemagne (36,9 %) ont tous des taux supérieurs à celui du Québec<sup>53</sup>.

D'autres argumenteront que les 2,4 % des contribuables (soit 154 630 personnes) gagnant 130 000 \$ et plus paient 26 % de l'ensemble des impôts des particuliers et, conséquemment, font déjà leur part. Nous rétorquons à cela que ce n'est pas leur nombre qui compte, mais bien la valeur de l'ensemble de leurs revenus. Ainsi, ces personnes ont déclaré 40,5 milliards de dollars de revenus ce qui représente 16 % des revenus totaux déclarés au fisc et leur impôt à verser accapare 15,5 % de leurs revenus<sup>54</sup>. Comme le souligne l'IRIS : « Ces contribuables peuvent-ils payer davantage? Probablement, comme leurs revenus disponibles sont encore très élevés, même après le passage de l'impôt. »<sup>55</sup>

Enfin, certains estiment qu'une hausse des impôts provoquera un exode des riches. Cet argument n'est pas très crédible. D'une part, ces personnes sont bien ancrées dans leur communauté : elles possèdent des résidences au Québec, leurs enfants sont enracinés dans leur vie de quartier, leurs conjoints ou leurs conjointes travaillent ici. De plus, elles jouissent d'une indéniable qualité de vie. Vont-elles tout remettre en cause pour quelques milliers de dollars versés en plus au Trésor public?

Au fil des ans, l'impôt sur le revenu est devenu de moins en moins progressif passant de 16 à 3 paliers d'imposition de 1988 à 2012<sup>56</sup>. Au cours de la même période, le taux du premier palier d'imposition (les tranches de revenus inférieurs) a augmenté de 13 % à 16 % alors que le taux du dernier palier (les tranches de revenus supérieurs) a diminué de 33 % à 24 %, offrant ainsi des réductions d'impôt aux contribuables les plus riches et augmentant le fardeau des moins fortunés.

En 2012, le programme électoral du Parti québécois comprenait entre autres l'ajout de deux paliers d'imposition et l'abolition de la taxe santé. Mais incapable de résister à la fronde des riches, le gouvernement du Parti québécois met finalement en application une solution alambiquée : il ajoute un quatrième palier d'imposition à 25,75 % pour la tranche de revenu imposable supérieure à 100 000 \$ (2013); au lieu d'abolir la cotisation santé mise en place en 2010 par le gouvernement libéral précédent, il tente de la rendre moins régressive en la modulant en fonction du revenu. Un contribuable gagnant 42 390 \$ par année paye quand même le même montant que son voisin qui gagne 131 260 \$; il fait alors un effort fiscal substantiellement plus important<sup>57</sup>.

---

<sup>53</sup> GODBOUT, Luc et Suzie ST-CERNY, *La fiscalité au Québec : Un regard comparatif pour guider son renouvellement*, mai 2014, p. 6.

<sup>54</sup> MINISTÈRE DES FINANCES, et REVENU QUÉBEC, *Statistiques fiscales des particuliers, année d'imposition 2011*, septembre 2014, pages diverses.

<sup>55</sup> TREMBLAY-PÉPIN, Simon, « Les riches sont-ils en danger? », *Institut de recherche et d'informations socio-économiques*, 13 septembre 2012 [En ligne] [iris-recherche.qc.ca/blogue/les-riches-sont-ils-en-danger].

<sup>56</sup> COALITION OPPOSÉE À LA TARIFICATION ET À LA PRIVATISATION DES SERVICES PUBLICS, *10 milliards de solutions*, septembre 2014, p. 8.

<sup>57</sup> MINISTÈRE DES FINANCES, *La fiscalité des particuliers au Québec*, septembre 2014, p. 55.



Bien que l'introduction d'un nouveau palier d'imposition soit un pas dans la bonne direction, la FTQ estime que sa portée n'est pas suffisante pour augmenter la contribution des plus riches et que l'abolition de la cotisation santé est essentielle pour rétablir une meilleure progressivité du régime fiscal des particuliers.

➤ **Surtaxe des biens de luxe : une avenue à explorer**

Il pourrait être intéressant d'envisager une modulation du taux de la TVQ pour les biens de luxe, lesquels sont davantage consommés par les ménages plus fortunés. Ces taxes permettraient d'obtenir une contribution fiscale plus élevée des contribuables à hauts revenus, tout en ayant un impact limité sur la grande majorité des Québécois et Québécoises. Plusieurs biens de luxe pourraient être assujettis à une telle taxe. Pensons entre autres aux voitures haut de gamme, aux bijoux ou aux bateaux. Toutefois, la détermination des biens de luxe doit être soumise au débat public, afin d'éviter que des biens de plus en plus essentiels ne soient considérés comme du luxe. Par exemple, la transformation qui a cours dans la téléphonie induit une migration de plusieurs consommateurs des téléphones fixes aux téléphones cellulaires, ceux-ci devenant un mode de communication essentiel. Il en irait de même pour l'usage des outils technologiques dans l'apprentissage scolaire.

**Revendications**

La FTQ recommande d'abolir l'actuel palier d'imposition maximal de 25,75 % et de le remplacer par deux paliers : soit un taux de 28 % à partir de revenus imposables de 130 000 \$ et de 31 % pour les 250 000 \$ et plus.

La FTQ demande l'abolition de la cotisation santé.

La FTQ croit qu'il est nécessaire d'amorcer une réflexion sur la modulation de la TVQ afin de taxer davantage les biens de luxe, la détermination de ceux-ci devant être soumise au débat public.

**4.4 La taxation équitable de tous les revenus**

Dans le régime fiscal québécois, certains revenus sont moins imposés que d'autres, le gouvernement se privant ainsi de plusieurs centaines de millions de dollars. Alors que les revenus de travail sont imposés à 100 %, les gains de capital ne le sont qu'à 50 % et les revenus de dividendes font l'objet d'un traitement particulier, ce qui leur confère un taux d'imposition inférieur à celui des revenus de travail<sup>58</sup>. Par une pure coïncidence, ce sont surtout les contribuables les mieux nantis qui bénéficient des gains en capital et des revenus de dividendes. Ce groupe de contribuables, ce sont surtout ceux qui ont un revenu total de plus de 250 000 \$. Pourquoi le régime fiscal est-il si généreux envers un si petit groupe de privilégiés?

<sup>58</sup> Les revenus de dividendes sont d'abord majorés, c'est-à-dire multipliés par un facteur donné pour que le montant reçu comprenne les impôts payés par l'entreprise. Par exemple, pour 100 \$ de dividendes déterminés, on majore d'un facteur de 38 %, ce qui donne 138 \$. C'est sur ce montant majoré que le contribuable a droit à un crédit d'impôt pour dividendes.

Est-il juste et équitable que ces mesures fiscales profitent de manière aussi disproportionnée aux contribuables les plus riches? Les arguments fournis afin de justifier la générosité de ces mesures nous laissent songeur. Tout revenu, peu importe sa provenance, doit être imposé de la même façon. C'est une question d'équité.

➤ **Gains en capital : coût de 730 M\$**

En 2011, près des trois quarts (72 %) des gains en capital imposables sont attribués à ceux et celles qui gagnent plus de 100 000 \$ et la moitié (46 %) est attribuée à la tranche de revenus des 250 000 \$ et plus, soit 17 742 individus. En 2013, l'inclusion partielle des gains en capital pour les particuliers a coûté 739 millions de dollars au Trésor public.

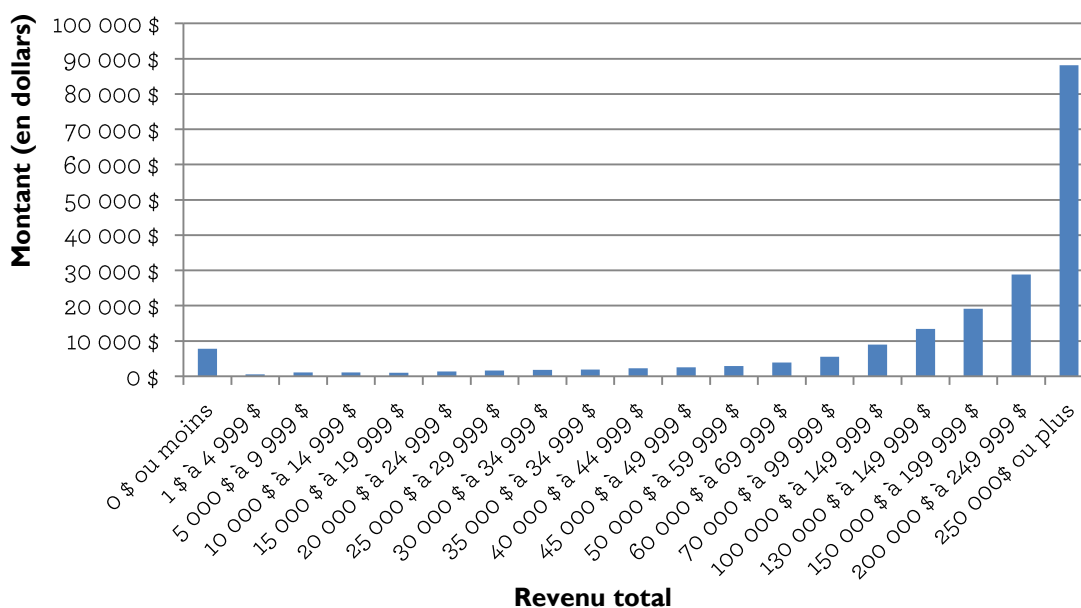
Selon les informations fournies par la Commission, l'inclusion partielle des gains en capital « a été mise en place afin de reconnaître qu'une partie de la hausse de la valeur d'un bien est attribuable à l'inflation et que par conséquent, cette portion de l'appréciation ne doit pas être taxée »<sup>59</sup>. On mentionne également que cette mesure vise à stimuler l'investissement. Il s'agit d'arguments hautement contestables. Lorsqu'un individu achète des obligations corporatives, il contribue également à stimuler l'investissement, à la différence que ses gains sont imposés à 100 %. Pourquoi traiter les gains en capital de manière différente?

Par conséquent, la FTQ recommande de mettre fin à l'imposition partielle des gains en capital. Dans le régime actuel, seulement la moitié d'un gain en capital est assujéti à l'impôt. Par le passé, le taux d'inclusion était beaucoup plus élevé : de 66 ⅔ % en 1988 et 1989, ce taux était de 75 % entre 1990 et 2000, pour diminuer à 50 % en 2000. La FTQ est d'avis que les gains en capital doivent être imposés à 100 %. À tout le moins, le gouvernement doit considérer de resserrer l'inclusion partielle à 75 %.

---

<sup>59</sup> COMMISSION D'EXAMEN SUR LA FISCALITÉ QUÉBÉCOISE, *La fiscalité des particuliers au Québec*, 2014, p. 48.

**Figure I: Montant moyen des gains en capital imposables selon le revenu total (2011)**



Source : MINISTÈRE DES FINANCES, et REVENU QUÉBEC, *Statistiques fiscales des particuliers, année d'imposition 2011, 2014*, pp. 94, 97, 100, 103, 106, 109, 112. Calculs de la FTQ.

➤ **Crédit d'impôt pour dividendes : coût de plus de 350 M\$**

D'après les statistiques fiscales du gouvernement québécois, 65 % du total du crédit d'impôt pour dividendes est demandé par ceux et celles ayant un revenu supérieur à 100 000 \$. À lui seul, le groupe de contribuables ayant un revenu supérieur à 250 000 \$, environ 28 000 individus, réclame pour 40 % du total de ce crédit d'impôt. Pour ce groupe très restreint, la moyenne du montant du crédit d'impôt s'établit à 13 201 \$. Le gouvernement estime que le crédit d'impôt pour dividendes a coûté 349 millions de dollars en 2011 et qu'il en coûtera 360 millions en 2013<sup>60</sup>.

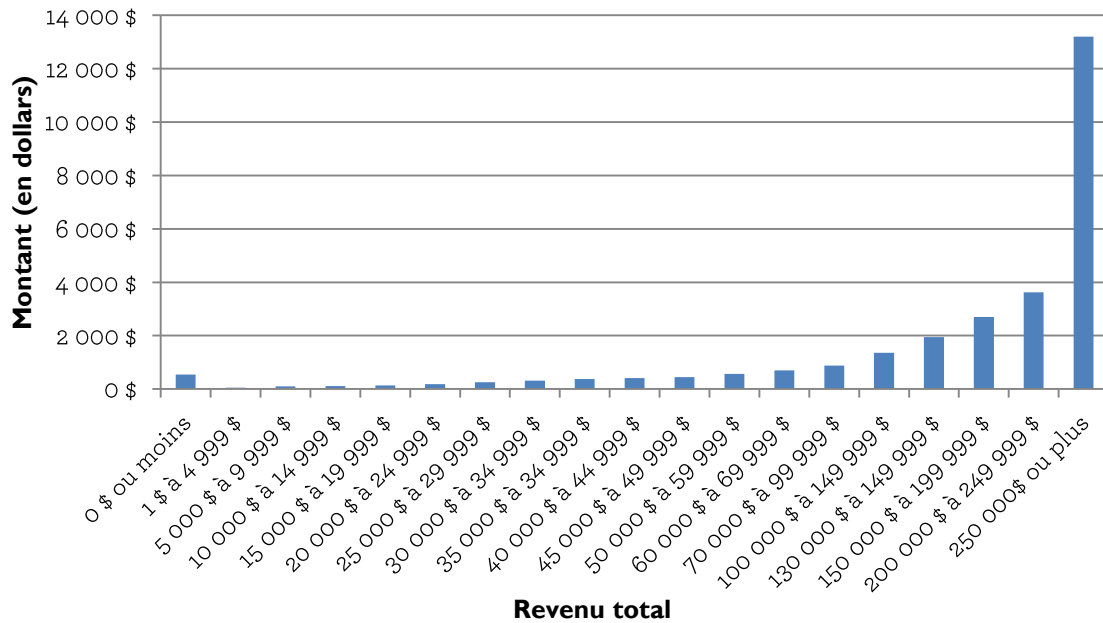
Selon les informations fournies par la Commission, cette mesure a pour objectif d'assurer l'intégration des régimes d'imposition<sup>61</sup>. En effet, les entreprises qui versent des dividendes sont déjà imposées une première fois et le gouvernement désire éviter la double imposition des revenus. Cependant, ce crédit d'impôt s'applique aux individus qui reçoivent ce revenu et non aux entreprises. Ce serait comme affirmer que, puisque les entreprises sont imposées sur leurs revenus, les revenus de travail de leur main-d'œuvre ne devraient pas être imposés à 100 %. Ce crédit d'impôt induit donc une situation inéquitable où deux individus déclarant des niveaux de revenus identiques, mais provenant de sources différentes, ne paieront pas le même montant

<sup>60</sup> MINISTÈRE DES FINANCES, et REVENU QUÉBEC, *Statistiques fiscales des particuliers, année d'imposition 2011*, mars 2014, p. A.51.

<sup>61</sup> COMMISSION D'EXAMEN SUR LA FISCALITÉ QUÉBÉCOISE, *La fiscalité des sociétés au Québec*, 2014, p. 26.

d'impôts. Une personne qui reçoit des revenus de travail sera donc plus imposée qu'une autre recevant des revenus de dividendes. Il y a donc lieu de s'interroger sur l'abolition pure et simple du crédit d'impôt pour dividendes.

**Figure 2: Montant moyen du crédit d'impôt pour dividendes selon le revenu total (2011)**



Source : MINISTÈRE DES FINANCES, et REVENU QUÉBEC, *Statistiques fiscales des particuliers, année d'imposition 2011, 2014*, pp. 95, 98, 101, 104, 107, 110, 113.

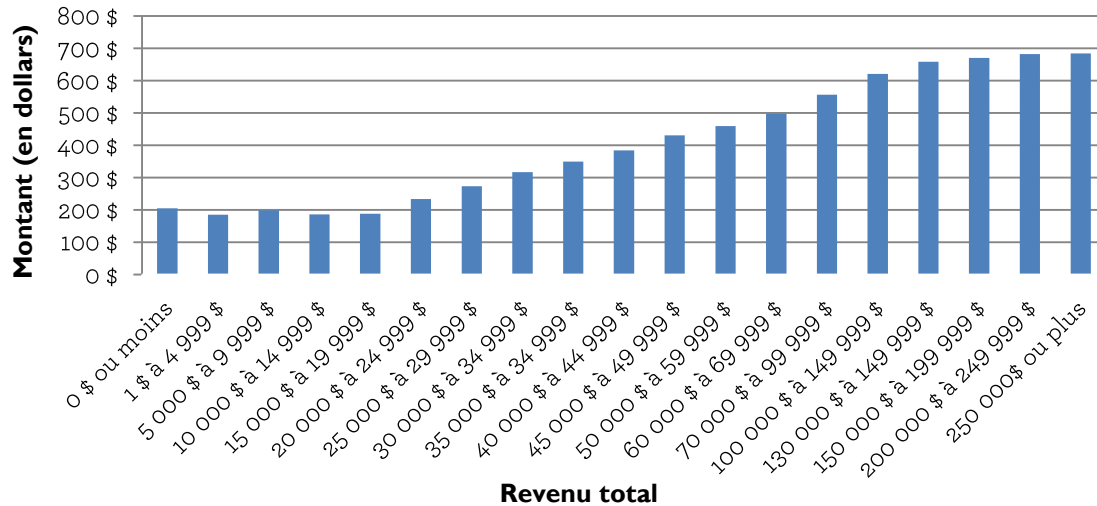
Si le gouvernement décide de maintenir ce crédit d'impôt, il doit cependant en revoir l'application, notamment par l'instauration d'un plafond. Cela ne constituerait pas un précédent, puisqu'il existe déjà des plafonds pour d'autres crédits ou déductions, par exemple, la limite de 24 270 \$ à verser dans un REÉR pour l'année 2014. L'instauration d'un plafond comporte plusieurs avantages : le crédit d'impôt sera beaucoup moins coûteux; tous continueront à en bénéficier; le plafond sera sans effet sur la grande majorité des contribuables, soit 95 % de ces derniers; les contribuables touchés seront ceux qui gagnent 250 000 \$ ou plus.

➤ **Préserver le seul crédit d'impôt favorable à classe moyenne**

Contrairement au crédit d'impôt pour dividendes et à l'inclusion partielle des gains de capital, le crédit d'impôt pour fonds de travailleurs profite en majorité aux contribuables de la classe moyenne. En effet, plus de 85 % du montant de ce crédit d'impôt est réclamé par des contribuables avec un revenu total de moins de 100 000 \$. En plus de favoriser l'épargne-retraite des particuliers, il permet de créer et de maintenir des emplois partout au Québec, ce qui n'est pas sans conséquence sur la vitalité économique de la province. En ce sens, la décision du gouvernement libéral, lors du dernier budget, de limiter l'émission d'actions pour les fonds

de travailleurs est contre-productive. Selon l'analyse de la firme SECOR-KPMG effectuée en 2010<sup>62</sup>, les crédits d'impôt consentis par les gouvernements sont en effet récupérés en deux ans au Québec et en quatre ans au fédéral.

**Figure 3: Montant moyen du crédit d'impôt pour fonds de travailleurs selon le revenu total (2011)**



Source : MINISTÈRE DES FINANCES, et REVENU QUÉBEC, *Statistiques fiscales des particuliers, année d'imposition 2011, 2014*, pp. 95, 98, 101, 104, 107, 110, 113.

### Revendications

La FTQ demande au gouvernement d'imposer les gains en capital des particuliers comme n'importe quel autre revenu, soit à 100 %. Au moins, le gouvernement doit envisager un taux d'inclusion des gains en capital à 75 %.

La FTQ demande au gouvernement d'abolir le crédit d'impôt pour dividendes. Au moins, le gouvernement doit instaurer un plafond.

La FTQ demande au gouvernement de maintenir le crédit d'impôt pour fonds de travailleurs et de ne pas limiter l'émission d'actions.

LC/CLÉ/yh  
Sepb-574  
15-10-2014

<sup>62</sup> SECOR, et REGIONAL DATA CORPORATION, *Portraits des investissements du Fonds de solidarité FTQ et analyse de leur impact économique*, juillet 2010.

## ANNEXE

### **Recommandations du collectif Échec aux paradis fiscaux**

Mémoire soumis à la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise, en octobre 2014

---

Les contribuables québécois, pour l'essentiel les particuliers, se trouvent à assumer des taxes, impôt et tarifs sur les services publics élevés et souvent croissants, tandis que ces institutions publiques qu'ils financent se révèlent indispensables à la croissance et à la capitalisation d'actifs d'entreprises. Ces dernières ne contribuent toutefois pas à leur juste part. Nous pensons que cet état de fait, loin de devoir être avalisé comme une réalité historique imparable par les membres de la commission, doit être au contraire analysé en tant que résultat de politiques publiques qui ont été adoptées par le passé dans le monde par des gouvernements nationaux mais aussi régionaux et provinciaux, tels que celui du Québec.

Ainsi, le Réseau pour la justice fiscale et les organisations membres du collectif Échec aux paradis fiscaux croient que la commission d'examen de la fiscalité serait bien avisée de :

- Poser un diagnostic indépendant et précis sur les pertes occasionnées par les paradis fiscaux pour le Trésor public.
- Considérer les stratégies visant à mettre sous pression le gouvernement fédéral dans la lutte qu'on peut attendre de lui contre le phénomène des paradis fiscaux et des législations de complaisance.
- Considérer des hausses d'impôt sur le revenu en capitaux, sur le revenu des entreprises et sur le capital des entreprises ainsi qu'une augmentation du taux maximal d'imposition des Québécois à revenus supérieurs, considérant la marge de manœuvre que permettent de considérer à cet égard des firmes de vérification telles que KPMG et PricewaterhouseCoopers ou encore le Fonds monétaire international.
- Considérer la possibilité d'adopter au Québec, à l'instar d'autres législations dans le monde, une réglementation d'ordre fiscal obligeant les institutions financières et les entreprises québécoises à déclarer leurs revenus « pays par pays », ainsi que la nature de leurs activités et le nombre d'employés qui se trouvent à travailler dans leurs différentes entités. Élaborer ces mécanismes dans l'optique d'une imposition sur la base des bilans consolidés des entreprises, les fonds placés dans les législations de complaisance étant imposés comme s'ils étaient placés au Québec.

- Définir une façon d'imposer les capitaux dans les circonstances où, indépendamment de l'intention des acteurs, des fonds se trouvent moins imposés après avoir circulé dans une série d'entités et de comptes étrangers que s'ils n'avaient pas quitté le pays.
- Financer massivement des services d'enquêtes en matière de fraude fiscale auprès des grands contribuables et détenteurs de capitaux, augmenter le nombre de vérificateurs à Revenu Québec et établir des règles claires de façon à garantir leur indépendance par rapport aux pouvoirs politiques.